

Be3 Règlement sportif 2021



Photo: Stijn Audooren

Le règlement sportif Be3 constitue la réglementation de base pour toutes les compétitions qui dépendent de la Fédération Belge de Triathlon et Duathlon (Be3), de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD) et de Triathlon Vlaanderen (3VL). Ce règlement peut être consulté via les sites web www.competition.vlaanderen (en néerlandais) ou www.lbftd.be (en français). Le Règlement sportif constitue la référence officielle, il est adapté sur avis de la Commission Technique Be3 et après approbation du Conseil d'Administration de Be3.

Belgian Triathlon
Edmond Vandervaerensraat 45
1560 Hoeilaert
Belgique
Email: info@triathlon.be
Website: www.competition.vlaanderen

Date de publication – 16/02/2021

Les adaptations 2021 sont
surlignées en VERT

Les abréviations et les termes
spécifiques se trouvent dans
l'annexe D

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	5
1.1.	Objectifs	5
1.2.	Buts	5
1.3.	Langue et communication	5
1.4.	Adaptation des directives	5
1.5.	Directives spécifiques	6
1.6.	Adhésion	6
1.7.	Exceptions ou ajouts non autorisés	6
1.8.	Mise à jour du règlement sportif	6
2.	COMPORTEMENT DES ATHLETES.....	6
2.1.	Comportement général.....	6
2.2.	Aide extérieure	7
2.3.	Dopage.....	7
2.4.	Santé.....	7
2.5.	Conditions de participation	7
2.6.	Assurance.....	8
2.7.	Inscriptions.....	8
2.8.	Tenues.....	8
2.9.	Chronométrage et résultats	9
2.10	Conditions exceptionnelles.....	9
3.	PENALITES	10
3.1.	Dispositions générales.....	10
3.2.	Avertissement verbal.....	11
3.3.	Pénalité en temps	11
3.4.	Sanctions à appliquer pour les différentes parties.....	12
3.5.	Procédure pour l'exécution d'une pénalité en temps.....	12
3.6.	Disqualification.....	13
3.7.	Suspension.....	13
3.8.	Exclusion.....	13
4.	COMPORTEMENT DURANT LA NATATION	13
4.1.	Généralités.....	13
4.2.	Utilisation de la combinaison néoprène	14
4.3.	Adaptations.....	14
4.4.	Départ de la compétition	15
4.5.	Matériel.....	16
5.	COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO.....	16
5.1.	Généralités.....	16
5.2.	Matériel.....	17
5.3.	Check-in	19
5.4.	Drafting:.....	19
5.5.	Blocking	21
5.6.	Aperçu des sanctions pour drafting & blocking.....	21
6.	COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIED	21
6.1.	Généralités.....	21
6.2.	Définition de l'arrivée	22
6.3.	Sécurité.....	22
6.4.	Equipement non autorisé	22
7.	COMPORTEMENT EN ZONE DE TRANSITION	22
7.1.	Généralités.....	22
8.	TECHNICAL OFFICIALS.....	23
8.1.	Généralités.....	23
8.2.	Technical officials	23
9.	RECLAMATIONS.....	23
9.1.	Généralités.....	23
9.2.	Réclamation relative au parcours.....	23
9.3.	Réclamation relative à la compétition et au matériel.....	23
9.4.	Réclamation relative au chronométrage et aux résultats.....	24
9.5.	Contenu d'une réclamation.....	24
9.6.	Procédure d'introduction de réclamation	24

10. LITIGES.....	24
10.1. Généralités.....	24
10.2. Contenu du litige.....	24
10.3. Procédure concernant un litige.....	25
10.4. Décision “Field of play “.....	25
11. TRIATHLON INDOOR.....	26
11.1. Définition.....	26
11.2. Natation.....	26
11.3. Zone de transition.....	26
11.4. Vélo.....	26
12. TRIATHLON/DUATHLON LONG DISTANCE.....	26
12.1. Aide extérieure.....	26
12.2. Sanctions.....	26
12.3. Emplacements Coaches.....	26
12.4. Zone de transition.....	26
13. COMPETITION PAR EQUIPES ET RELAIS.....	27
13.1. COMPETITION PAR EQUIPES.....	27
13.1.1. Type de compétition.....	27
13.1.2. Définition.....	27
13.1.3. Résultats.....	27
13.1.4. Inscription.....	27
13.1.5. Tenue.....	27
13.1.6. Briefing.....	27
13.1.7. Composition des équipes.....	27
13.1.8. Check-in.....	27
13.1.9. Départ.....	27
13.1.10. Vélos.....	28
13.1.11. Athlète lâché.....	28
13.1.12. Assistance.....	28
13.1.13. Zone d’attente.....	28
13.1.14. Box de pénalité.....	28
13.1.15. Arrivée.....	29
13.1.16. Disqualification.....	29
13.2. COMPETITION EN RELAIS.....	29
13.2.1. Type de compétition.....	29
13.2.2. Définitions.....	29
13.2.3. Résultats.....	29
13.2.4. Inscription.....	30
13.2.5. Tenue.....	30
13.2.6. Briefing.....	30
13.2.7. Composition du team.....	30
13.2.8. Check-in.....	30
13.2.9. Départ.....	30
13.2.10. Vélos.....	30
13.2.11. Assistance.....	31
13.2.12. Relais.....	31
13.2.13. Box de pénalité.....	31
13.2.14. Arrivée.....	31
14. PARATRIATHLON.....	31
15. EPREUVES CROSS.....	31
16. EPREUVES POUR JEUNES.....	31
16.1. Généralités.....	31
16.2. Départs.....	32
16.3. Natation.....	32
16.4. Vélos.....	32
17. EPREUVES TRIO/DUO.....	33

18. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE	33
18.1. Généralités.....	33
18.2. Podiums.....	34
18.3. Championnats de Belgique	34
19. EPREUVES ETU/ITU	34
19.1. Généralités.....	34
19.2. Titres.....	34
Annexe A: DISTANCE DES EPREUVES ET CATEGORIE D'AGE	35
A.1. Généralités.....	35
A.2. Tableaux.....	35
ANNEXE B : FORMULAIRE DE RECLAMATION	37
Annexe C: FORMULAIRE DE LITIGE.....	37
Annexe D: DEFINITIONS	37
Annexe E: INFRACTIONS ET SANCTIONS.....	42
Annexe F: DIMENSIONS DU VELO.....	45
Annexe G: CASQUES DE VELO	45
Annexe H: CHAMPIONNATS DE BELGIQUE.....	46
Annexe I: TRIATHLON VLAANDEREN.....	48
I.1 Team Triathlon Series.....	48
I.1.1 Généralités.....	48
I.1.2. Conditions pour les équipes.....	48
I.1.2.1. Conditions générales.....	48
I.1.2.2. première division	49
I.1.2.3. deuxième division.....	49
I.1.3. Procédure d'inscription aux épreuves.....	49
I.1.4. Briefing	49
I.1.5. Règlement spécifique division 1 hommes/dames.....	49
I.1.6. Calcul des points après l'épreuve - teamranking.....	50
I.1.7. Sanctions.....	50
I.1.8. Promotion/dégradation division 1	51
Annexe J: VELOS NON TRADITIONNELS OU PARTICULIERS	52
Annexe K: SWIM&RUN.....	52
Annexe L: LBFTD.....	52
L.1 Championnats francophones.....	52

1. INTRODUCTION

1.1. OBJECTIF

- a) Le Règlement Sportif Be3 est aligné sur les 'Competition Rules' de **WT (World Triathlon)**. Be3 est l'organe directeur, responsable du Règlement Sportif applicable au triathlon et aux disciplines multisport reconnue par **WT**. La liste complète des sports qui tombent sous la juridiction de Be3 est reprise en annexe A et F.
- b) La "Commission TO" de Be3 veille à ce que les aspects technico-sportifs des compétitions satisfassent aux normes de qualité les plus élevées.
- c) Le Règlement Sportif définit le comportement et l'attitude des participants et des équipes durant les compétitions. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de la FINA, de l'UCI, de l'IAAF et de l'IPC Swimming & Athletics seront appliqués pour leur discipline spécifique.
- d) Les "Event Manuals" (cahier de charges) des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences technico-sportives auxquelles les organisations doivent répondre.
- e) Le programme "TO-Be3" fixe les conditions minimum requises pour les TO's.
- f) Si une règle est uniquement d'application pour une épreuve spécifique, cela sera explicité dans le libellé de cette épreuve.
- g) Le présent règlement est d'application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et reprises au calendrier de la LBFTD et de 3 VL. Pour les compétitions internationales figurant au calendrier de **WT** et de **l'European Triathlon (ET)**, ce sont les "Competition Rules" de **WT** qui sont d'application.

1.2. BUTS

- a) Le présent règlement poursuit les buts suivants:
 - i. Créer une atmosphère de sportivité, d'équité et de fair-play;
 - ii. Assurer sécurité et protection;
 - iii. Mettre l'accent sur le talent et l'habileté sans limiter injustement la liberté de l'athlète (agir de façon proactive);
 - iv. Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- b) On peut retrouver la définition de tous les termes utilisés en annexe D. Tout problème d'interprétation ou d'application du présent règlement doit être communiqué à la Commission TO de Be3.

1.3. LANGUE ET COMMUNICATION

- a) La langue utilisée est celle de la Communauté où se déroule la compétition.
- b) Lors des championnats de Belgique (CB) les briefings oraux et écrits doivent être faits en français et en néerlandais.
- c) Lors d'événements internationaux (**WT/ET**), la langue utilisée sera l'anglais.

1.4. ADAPTATION DES DIRECTIVES

- a) Le Règlement Sportif pourra être adapté pour les sports multidisciplinaires reconnus par **WT** et qui sont de la compétence de Be3.
- b) Le CRO peut, exceptionnellement, adapter le Règlement Sportif pour permettre un déroulement rapide et sécurisé de la compétition. Chaque adaptation sera ensuite communiquée par le CRO à l'organisation et au CA de la Ligue concernée via le formulaire d'évaluation de la compétition.
- c) **Un athlète ne peut retirer un avantage non prévu par l'application d'une règle ou adopter un comportement dangereux. Un comportement antisportif ou dangereux n'est pas autorisé.** Pour ce faire, une sanction est liée à chaque transgression des règles du Règlement Sportif.
- d) Les officiels basent leur jugement sur le fait qu'un avantage non prévu a ou pas été retiré de l'application d'une règle.

1.5. DIRECTIVES SPECIFIQUES

Un CRO peut appliquer des directives spécifiques sur une épreuve particulière si:

- i. La directive spécifique n'est pas en contradiction avec le Règlement Sportif ou ne va pas à l'encontre de l'esprit du fairplay.
- ii. La directive spécifique est communiquée par écrit aux athlètes et mentionnée lors du briefing;
- iii. ~~La directive spécifique et sa motivation sont demandées aux Ligues pour les compétitions régionales et à Be3 pour les compétitions nationales, et ce minimum 1 semaine avant la compétition. La directive spécifique peut être uniquement appliquée après accord du CA de la Ligue concernée ou de Be3.~~
Pour les championnats et les compétitions en circuit, les directives spécifiques et leurs motivations sont demandées à Be3 / la ligue concernée au moins 1 mois avant la course.

1.6. ADHESION

- a) La procédure pour l'adhésion à une ligue et les conditions pour obtenir une licence figurent ~~dans le ROI sur le~~ **website** des ligues respectives: 3VL et LBFTD.
- b) Un athlète affilié à 1 des 2 ligues est automatiquement membre de la Be3.
- c) En tant qu'athlète, on peut uniquement être affilié via un club à une des deux ligues.

1.7. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISES

Les directives d'une organisation en contradiction avec le Règlement Sportif, et non approuvées par les instances compétentes, peuvent empêcher la reconnaissance déjà accordée d'un événement. Cela peut avoir des conséquences juridiques, entre autre en cas d'accident ou au niveau des autorisations officielles des autorités communales. Les compagnies d'assurance peuvent en effet déclarer non valables les garanties offertes au niveau de l'assurance de tels événements.

1.8. MISE A JOUR DU REGLEMENT SPORTIF

Le Règlement Sportif peut être modifié sur avis de la "Commission TO" et après approbation du Conseil d'Administration de Be3. Le Règlement Sportif sera d'application 30 jours après sa publication sur les sites de Be3, 3VL en LBFTD.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut apporter des modifications aux règlements sportifs avec effet immédiat. Ces changements sont clairement communiqués via le site web des ligues respectives.

2. COMPORTEMENT DES ATHLETES

2.1. COMPORTEMENT GENERAL

Le triathlon et les multisports reconnus par **WT** comptent de nombreux participants. Les tactiques de course constituent une partie des interactions entre athlètes.

Les participants:

- a) doivent faire preuve partout et en tout temps de sportivité et ne pas obtenir d'avantage déloyal;
- b) sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres
- c) doivent connaître et respecter le Règlement Sportif;
- d) doivent respecter le code de la route et les injonctions des TO's;
- e) doivent traiter avec respect les autres concurrents, TO's, motards, autres officiels, bénévoles et spectateurs;
- f) doivent éviter l'usage d'un langage incorrect;
- g) ne pas utiliser d'aide extérieure ou de véhicule;
- h) doivent respecter l'environnement et ne peuvent abandonner leurs déchets qu'aux endroits prévus;
- i) doivent avertir un TO en cas de retrait de la course;
- j) doivent respecter les prescriptions en matière de tenue vestimentaire;
- k) doivent effectuer seuls et sans aide extérieure la distance complète de la course, éventuellement endéans la limite de temps imposée.

l) Seule une aide extérieure officielle est autorisée:

- i. après la natation;
- ii. dans les zones de transition;
- iii. pour le ravitaillement dans les zones de ravitaillement prévues;
- iv. pour des raisons de sécurité (médecins, TO,...);
- v. pour les personnes moins valides (voir § 14)).

NB: Si une aide extérieure est accordée, elle doit être prévue pour chaque athlète (aide à la sortie de l'eau, donner ou reprendre du matériel, ...).

- i. Ne peuvent faire montre d'aucune propagande ou afficher quelque signe extérieur concernant politique, religion, préférence sexuelle ou racisme.
- ii. Ne faire usage d'aucun appareil ayant pour effet de distraire son attention durant la course.
- iii. L'utilisation de tous moyen de communication comme GSM, Smartphone, Iphone, Smartwatch, radio, appareil photo,..., est interdit
- iv. Toutes les actions qui détournent l'attention de l'épreuve sont interdits Par exemple: téléphoner, tchatter, envoyer des courriels/SMS, écouter de la musique, utiliser les médias sociaux, prendre des photos ...
- v. Les infractions à cette règle peuvent entraîner la disqualification.

2.2. AIDE EXTERIEURE

- a) L'aide donnée par un TO ou un membre de l'organisation est autorisée mais limitée à la boisson, la nourriture, à l'aide technique ou médicale, avec l'autorisation du CRO. Cette aide doit être disponible pour chaque participant.
- b) Les athlètes participant à la même course peuvent s'apporter une aide au niveau boisson, nourriture, pompe, chambre à air, pneu et kit de réparation.
- c) Un athlète ne peut aider (en donnant par exemple un vélo, un cadre, une roue ou un casque) un autre athlète participant à la même course si cette aide entraîne pour cet athlète de ne pas pouvoir continuer sa propre course.
- d) Pendant l'épreuve, il n'est pas permis de fournir une assistance physique à un autre athlète (soutenir, pousser, tirer, porter ,soulever...)
- e) Une infraction entraînera la disqualification des deux athlètes.

2.3. DOPAGE

- a) Les athlètes et leurs accompagnants doivent respecter le "Décret relatif à la lutte contre le dopage" de la Communauté française, le "Dekret zur bekämpfung des dopings im sport" de la Communauté germanophone et le "Decreet betreffende de preventie en bestrijding van doping in de sport" " de la Communauté flamande.
- b) Tous les athlètes et accompagnants sont responsables de la connaissance de la réglementation et des procédures antidopage de la Communauté où se déroule la compétition. Plus d'informations via www.dopage.be (LBFTD ou www.dopingvrij.vlaanderen (3VL)
- c) Be3 souscrit au code antidopage de la WADA.

2.4. SANTE

- a) Le triathlon et les disciplines multisports reconnues par **WT** réclament beaucoup d'énergie. Pour y participer, les athlètes doivent posséder une excellente condition physique. Leur santé et bien-être sont d'une importance capitale. Lorsque les athlètes prennent le départ d'une compétition, ils se déclarent être en bonne santé et disposer d'une condition physique apte à terminer l'épreuve.
- b) Les limites de temps pour la natation, le vélo et la course à pied seront fixées au préalable par l'organisateur en collaboration avec le CRO. Les limites de temps seront communiquées sur le site web de l'organisation, lors des inscriptions et dans le briefing écrit et envoyé aux participants.
- c) Be3 recommande aux athlètes et aux TO's de passer régulièrement un examen médical de contrôle.
- d) Soins médicaux:
 - i. Après une intervention médicale effectuée un officiel médical, l'athlète peut poursuivre la compétition si l'officiel médical l'estime apte à la poursuivre;
 - ii. L'officiel médical est habilité à retirer un athlète de la compétition pour raisons médicales.

2.5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Les Athlètes doivent être en règle avec les conditions d'admission à leur Ligue et à Be3. Un athlète sans licence compétitive valable (voir annexe D) le jour de la compétition doit prendre une licence d'un jour pour pouvoir participer à celle-ci.
- b) Les athlètes sous l'effet d'une suspension ne peuvent participer à aucune compétition soumise aux règlements de Be3 et de l'ITU.
- c) L'âge d'un athlète est déterminé par son année de naissance.
- d) Les athlètes de 16 à 19 ans peuvent participer aux compétitions pour Juniors.
- e) Les athlètes de 18 à 23 ans peuvent participer aux compétitions pour la catégorie U23.
- f) Il existe des distances maximales par catégorie d'âge (voir annexe A).
- g) Les athlètes ne peuvent prendre part à plus d'un triathlon ou une épreuve multisports (voir annexe A) dans un délai de 24 h, de l'heure de départ à l'heure de départ suivante si la distance de cette épreuve est égale ou supérieure à la distance "standard". La limite de 24 h est considérée à partir de l'heure du premier départ jusqu'à l'heure du départ de l'épreuve suivante.
- h) Les distances maximales par catégorie d'âge ne peuvent être modifiées que par le Conseil d'Administration de Be3. Un athlète qui participe à une autre catégorie que celle autorisée par son âge sur une distance non autorisée, sera disqualifié et les prix éventuels devront être restitués. L'athlète qui démarre sans autorisation du CRO dans une catégorie erronée sera disqualifié et les prix éventuels seront restitués.
- i) Le participant se déclare d'accord que les images et photos prises lors de l'événement puissent être utilisées à des fins publicitaires par Be3 et les ligues pour la promotion en général. Ni l'athlète ni le club/team ne peuvent réclamer pour cela une contribution.
- j) Les athlètes qui, après un changement de sexe, souhaitent participer à des compétitions, doivent satisfaire aux critères du CIO et du WADA. La demande de participation doit être introduite au minimum trente (30) jours avant la première compétition à la Commission médicale de la LBFTD, de la 3VL ou de Be3.
- k) Lorsque la participation d'un athlète est formellement mise en cause par écrit suite à des caractéristiques hyperandrogéniques, la Commission Médicale Be3 de la ligue concernée évalue la situation selon les directives du CIO&WADA d'application.

2.6. ASSURANCE

- a) Les athlètes étrangers doivent être assurés via leur fédération nationale. Si ce n'est pas le cas, l'athlète en question doit prendre une licence d'un jour.
- b) Les athlètes non licenciés doivent prendre une licence d'un jour et sont de ce fait assurés durant la compétition.
- c) Il peut y avoir des conséquences au niveau de l'assurance pour les participants non en ordre de licence (d'un jour) ou qui commettent une fraude.

2.7. INSCRIPTION

- a) Inscription:
 - i. Lors de sa présentation au secrétariat de l'épreuve, chaque participant (y compris les membres des relais et équipes) doit être en possession d'une licence valable pour l'année en cours avec photo ou d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport,...).
 - ii. Un athlète ne peut participer sous un autre nom.
 - iii. Les athlètes "Jeunes" non licenciés (jusque et y compris 18 ans) doivent disposer d'un certificat médical de maximum 3 mois.
- b) Briefing des athlètes:
 - i. Les athlètes doivent toujours prendre connaissance du briefing écrit fourni par l'organisateur;
 - ii. Les athlètes doivent connaître les parcours;
 - iii. Lorsqu'un briefing oral est prévu avant la course, les athlètes sont obligés d'y assister.
- c) Check-in:
 - i. Les TO's contrôlent le vélo, le casque et le matériel de compétition lors du check-in.
 - ii. Les athlètes qui se présentent en retard au check-in ou qui ne respectent pas les horaires du check-in peuvent recevoir une pénalité ou être refusés avant la course.

2.8. TENUES

- a) Les prescriptions vestimentaires suivantes sont d'application:
- i. Chaque athlète doit porter une tenue non transparente durant toute la compétition.
 - ii. La tenue doit couvrir l'ensemble du torse pendant toute la compétition. Lors d'une vague de départ séparée, seuls les nageurs d'une équipe (trio) peuvent nager torse nu.
 - iii. La tenue peut porter une tirette devant ou derrière. Si la tirette est située devant, elle ne peut être ouverte de sorte que l'on puisse voir les tétons.
 - iv. La tenue doit être portée sur les deux épaules. Les épaules, les bras et les cuisses peuvent être couverts, excepté lors des épreuves où des tatoos sont fournis par la fédération ou l'organisateur. Lorsque la combinaison néoprène est autorisée, les bras peuvent être couverts par celle-ci mais en aucun cas les mains.
 - v. Les bras peuvent être couverts durant toute l'épreuve, excepté lors de la natation si le port de la combinaison néoprène est interdit.
 - vi. Le CRO peut éventuellement autoriser à ce que l'ensemble des bras restent couverts en fonction des circonstances atmosphériques.
 - vii. La tenue d'une seule pièce reste la préférence. Si une tenue 2 pièces est autorisée, les 2 pièces doivent se superposer de sorte que le dessous et le dessus ne soient pas visibles en même temps. Le torse de l'athlète doit rester couvert durant toute la compétition. Lors de compétitions où la combinaison néoprène est interdite, il est interdit de couvrir les jambes en-dessous des genoux pendant la natation. Si la combinaison est autorisée, il est autorisé de couvrir les jambes en-dessous des genoux durant la natation. La couverture des jambes est autorisée durant les autres disciplines.
 - viii. Une tenue anti-pluie peut être portée moyennant l'autorisation du CRO.
 - ix. Lors des compétitions internationales WT/ET, ce sont les "WT Uniform Rules" qui sont d'application. Les athlètes doivent posséder une tenue nationale.
- b) Pour des raisons religieuses, il est permis de couvrir l'ensemble du corps (excepté le visage) à condition que:
- i. la tenue soit conforme aux normes de la FINA (lors de la natation sans combinaison);
 - ii. la tenue ne gêne pas la progression à vélo;
 - iii. une identification soit portée sur la tenue, selon les instructions du CRO.

2.9. CHRONOMÈTRAGE ET RÉSULTATS

- a) Les résultats doivent être validés par le CRO avant de procéder à la cérémonie de remise des prix.
- b) En plus du temps final, les temps suivants peuvent être communiqués:
- Natation ou 1ere course à pied;
 - Transition 1;
 - Vélo;
 - Transition 2;
 - Course à pied.
- c) Le CRO peut modifier le classement jusqu'à 48h après l'épreuve.
- d) La Commission Technique (Be3, LBFTD,3VL) peut modifier le classement jusque 5 jours après l'épreuve.
- e) En cas d'ex-aequo, le temps de la course à pied sera décisif, en duathlon ce sera le temps de la dernière course à pied.
- f) Pour des raisons de sécurité, le CRO peut raccourcir les distances pour les derniers concurrents.
- g) Sur les résultats officiels figurent, le cas échéant, et dans l'ordre:
- Les athlètes ou les Teams :
- qui ont parcouru la distance complète de l'épreuve;
 - qui n'ont pas fini l'épreuve (Did Not Finish, DNF);
 - qui ont parcouru une distance plus courte (voir 2.9.e);
 - disqualifiés (Disqualified, DSQ);
 - qui n'ont pas pris le départ (Did Not Start, DNS).
- h) Les résultats "sous réserve" et ceux "approuvés" par le CRO sont disponibles sur le site des ligues concernées.

2.10 CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

- a) La liste suivante décrit les ajustements qui peuvent avoir lieu avant et pendant l'épreuve. Le CRO cherchera une solution selon les mêmes principes pour les autres scénarios susceptibles de se produire. Il peut prendre d'autres décisions si les scénarios ci-dessous ne peuvent pas être mis en oeuvre. Si l'épreuve est arrêtée, le prix en espèces

et les points de classement possibles seront divisés en fonction de la position des athlètes, ce sera le résultat officiel. En cas de doute sur les positions, la dernière position enregistrée et connue des athlètes est utilisée.

- i. Avant l'épreuve:
 - Un triathlon peut être transformé en duathlon, aquathlon ou même une compétition "2 segments": nager- courir, rouler-courir, courir-rouler d'une distance équivalente. Un départ "contre la montre" est autorisé. La préférence ira à un duathlon, avec la course à pied la plus courte comme 1ere discipline.
 - Un duathlon peut être transformé en une épreuve "2 segments": rouler-courir ou courir-rouler. Un départ "contre la montre" est autorisé.
 - Une épreuve doit toujours être composée d'au moins 2 segments. Si cela n'est pas possible, l'épreuve sera annulée étant donné qu'aucun événement multisports ne peut consister en un seul segment.
 - Les épreuves "Relay" seront transformées sur les mêmes bases que celles énoncées ci-dessus.
- ii. Ajustement après que le départ ait été donné:
 - Chaque segment, mais seulement 1 segment, peut être raccourci durant l'épreuve. Le CRO et les TO's prendront toutes les mesures raisonnables pour assurer l'équité de la compétition et la sécurité des athlètes. Si ce n'est pas possible, l'épreuve sera arrêtée.
 - Pour les épreuves "Relay", si un segment est ajusté, tous les segments suivants seront ajustés de la même manière.
- iii. Interruption d'une épreuve individuelle de format "standard" ou plus court après que le départ ait été donné :
 - Si l'athlète de tête a parcouru plus de 50% de la distance du dernier segment, tous les athlètes seront classés suivant leur dernière position connue au dernier point de contrôle.
- iv. Interruption d'une épreuve individuelle de format "Middle Distance" ou plus long format après que le départ ait été donné:
 - Les athlètes qui ont parcouru au moins 2 segments seront classés suivant leur dernière position connue au dernier point de contrôle.
 - Tout athlète n'ayant pas effectué 2 segments apparaîtra dans les résultats comme "Not completed (NC)".
 - Dans le cas où tous les athlètes seraient arrêtés avant la fin de leur 2eme segment, un nouveau départ sera donné dès que possible. Si cela n'est pas possible, aucun classement ne sera publié.
- v. Ajustement d'un " Relay" donnant lieu à un raccourcissement de la distance:
 - L'épreuve sera validée pour les Teams ayant au minimum parcouru 2 "legs" de l'épreuve.
 - Il y a deux scenario's possibles:
 1. Si toutes les équipes peuvent atteindre le lieu d'annulation (par exemple, la zone annulée),le résultat sera calculé en fonction de l'ordre d'arrivée des équipes à cet endroit.
 2. Si l'épreuve doit être arrêtée, où qu'en soient les équipes (par exemple en raison d'une alarme tempête), les résultats de l'épreuve seront validés de la manière suivante:
 - a. Le dernier écart chronométré entre les teams
 - b. L'ordre entre ces teams à ce moment

3. PÉNALITES

3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) Des infractions au Règlement Sportif peuvent donner lieu à un avertissement verbal, à une sanction via un temps de pénalité, à une disqualification et/ou une comparution devant le "Tribunal des litiges". Une liste non limitative des infractions possibles et des sanctions apparentées figure en annexe E.
- b) La nature de l'infraction détermine la sanction.
- c) Pour une comparution devant le Tribunal des litiges, le ROI de la Ligue à laquelle appartient l'athlète est d'application.

- d) Un TO peut sanctionner un athlète s'il estime qu'un avantage illégal a été obtenu ou si une situation dangereuse a été créée de façon intentionnelle, et ce même si l'infraction n'est pas reprise dans l'annexe E.

3.2. AVERTISSEMENT VERBAL.

- a) Le but d'un avertissement verbal est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il est sur le point de commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir pour un TO. Un TO peut aussi donner un avertissement pour permettre de corriger une petite infraction.
- b) On peut recevoir un avertissement verbal:
- i. lors d'une infraction involontaire;
 - ii. lorsqu'un TO estime qu'une infraction va être commise;
 - iii. lorsque l'athlète n'a pas tiré avantage d'une infraction.

3.3. PÉNALITE EN TEMPS

- a) Un TO n'est pas tenu de donner d'abord un avertissement avant de donner une sanction plus lourde.
- b) Une pénalité en temps est applicable pour les petites infractions qui ne nécessitent pas de disqualification.
- c) Une pénalité en temps est exécutée dans le box de pénalité, dans la zone de transition ou à l'emplacement de l'infraction.
- d) Les TO's décident quand un athlète doit être pénalisé par une pénalité en temps.
- e) Il existe deux types d'infractions passibles d'une pénalité en temps:
- (i) Infraction de drafting définie en 5.4.
 - (ii) Autres infractions. Voir annexe E.
- f) Les pénalités en temps dépendent du type d'infraction:
- (i) Infractions pour Drafting:
 - i. 5 minutes sur les épreuves Middle et Long Distance.
 - ii. 2 minutes sur les épreuves distance Standard.
 - iii. 1 minute sur les épreuves Sprint ou distance inférieure.
 - (ii) Autres infractions:(par ex: faux départ, se présenter en retard au secrétariat de l'épreuve, zone de transition).
 - i. 1 minute sur les épreuves Long Distance.
 - ii. 30 secondes sur les épreuves Middle Distance.
 - iii. 15 secondes sur les épreuves distance Standard.
 - iv. 10 secondes sur les épreuves Sprint ou distance inférieure.
- g) Lorsque le temps et les circonstances le permettent, le TO donnera une pénalité en temps:
- (i) Lors d'une infraction pour Drafting:
 - i. Après le coup de sifflet, montrer une carte bleue, crier le n° de dossard de l'athlète et crier "pénalité pour drafting, vous devez vous arrêter à la prochaine "Penalty Box".
 - (ii) Lors d'autres infractions :
 - i. Infraction lors du départ en natation: un TO prendra place dans la zone de transition à la place de l'athlète, il donnera un coup de sifflet et montrera une carte jaune à l'athlète lorsqu'il arrivera;
 - ii. Infraction durant la partie vélo: donner un coup de sifflet, montrer la carte jaune, crier le n° de dossard et dire "vous devez vous arrêter à la prochaine "Penalty Box".
 - iii. Infraction dans la zone de transition et durant la course à pied: les athlètes peuvent être avisés par le TO par:
 - Donner un coup de sifflet, montrer la carte jaune, crier "pénalité en temps, vous devez vous arrêter en "Penalty Box".
 - Ou en publiant le n° de dossard de l'athlète sur le tableau de pénalité en "Penalty Box". Il est de la responsabilité de l'athlète de consulter ce tableau (voir en point 3.4).
- h) Les athlètes qui refusent d'effectuer leur pénalité en temps dans la "Penalty Box" seront disqualifiés..
- i) L'athlète peut contester sa pénalité plus tard (Réclamations, voir § 9)
- j) Ce n'est que lorsque la réclamation est déclarée recevable que le CRO précise la pénalité de temps et, si nécessaire, fournit les pièces justificatives nécessaires.

3.4. SANCTIONS A APPLIQUER POUR LES DIFFÉRENTES PARTIES

	T ³ Series (DRAFTING)	EPREUVES AVEC DRAFTING	EPREUVES SANS DRAFTING
DEPART	Pénalité en T1	Pénalité en T1	Pénalité en T1
NATATION	Pénalité en Penalty Box CAP	Pénalité en T1	Pénalité en T1
T1	Penalty Box CAP	Avertissement en T1	Avertissement en T1
VELO	Penalty Box CAP	Avertissement	Penalty Box Vélo
T2	Penalty Box CAP	Avertissement en T2	Avertissement en T2
COURSE A PIED	Penalty Box CAP	Avertissement/pénalité sur place	Avertissement/pénalité sur place

3.5. PROCÉDURE POUR L'EXÉCUTION D'UNE PÉNALITE EN TEMPS:

Le TO n'est pas obligé de donner une explication lors d'une pénalité en temps.

Lors d'une carte jaune ou d'une carte bleue, l'athlète suivra les instructions de l'officiel:

- a) Pénalité en temps en T1:
 - i. Le TO montre une carte jaune à l'athlète puni à sa place dans la zone de transition. L'athlète effectue la pénalité et ne peut procéder à d'autres actions (se ravitailler, changer de vêtements, etc...), sinon la pénalité s'interrompt.
 - ii. Le TO dit "GO" lorsque la pénalité en temps est terminée et que la sécurité est assurée, l'athlète peut alors seulement poursuivre en sécurité.
- b) Pénalité en temps dans le box de pénalité du vélo:
 - i. Le n° de dossard de l'athlète puni n'est plus affiché à l'entrée du box de pénalité.
 - ii. L'athlète puni se présente spontanément au box de pénalité (il doit descendre de son vélo), annonce à l'officiel son n° de dossard, la couleur et le nombre de cartes reçues.
 - iii. L'athlète ne peut procéder, dans le box de pénalité, à d'autres actions (se ravitailler, changer de vêtements,...) sinon la pénalité s'interrompt.
 - iv. La pénalité en temps débute lorsqu'il remplit les conditions reprises ci-dessus et se termine lorsque l'officiel dit "go". Lors d'interruption ou mauvaise application de la pénalité en temps, la pénalité est interrompue jusqu'à ce que l'athlète remplisse à nouveau les conditions.
 - v. Le TO dit "go" lorsque la pénalité en temps est effectuée et la sécurité assurée, à cet instant seulement l'athlète peut reprendre la course en veillant à la sécurité.
- c) Pénalité en temps durant la course à pied (seulement sur les épreuves T3- Div.1)=> voir annexe T³ Series
 - i. Le n° de dossard de l'athlète pénalisé est publié sur le tableau dans le box de pénalité.
 - ii. L'athlète pénalisé s'arrêtera dans le box de pénalité et présentera son n° de dossard au TO.
 - iii. La pénalité en temps débute lorsqu'il remplit les conditions reprises ci-dessus et se termine lorsque l'officiel dit "go". Lors d'interruption ou de mauvaise application de la pénalité en temps, la pénalité est interrompue jusqu'à ce que l'athlète remplisse à nouveau les conditions.
 - iv. Le n° de dossard de l'athlète pénalisé sera supprimé du tableau lorsque l'athlète aura effectué correctement sa pénalité.
 - v. L'athlète pénalisé peut effectuer sa pénalité lors de n'importe quel tour de sa course à pied.
 - vi. Pour les épreuves "Relay", la pénalité en temps peut-être effectuée par n'importe quel membre du team n'ayant pas encore accompli son parcours complet.
 - vii. Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau de la PB avant que l'athlète n'ait effectué la moitié de la course à pied. Les pénalités en temps publiées après cette période ne sont pas valables.
- d) Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau avant que l'athlète n'atteigne la Penalty Box de la manière suivante:
 - En cas d'un seul tour à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans ce tour;
 - En cas de 2 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 1er tour;
 - En cas de 3 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2eme tour;
 - En cas de 4 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2eme tour;
 - En cas de 5 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 3eme tour;
 - Etc.....
- e) Pour les épreuves "Relay", les pénalités en temps doivent être publiées avant que le dernier athlète du team soit dans la première moitié de sa course à pied. Les pénalités en temps publiées après cette période ne sont pas valables.
- f) Pour les infractions qui surviennent à partir de la seconde moitié du parcours à pied, la pénalité en temps est effectuée sur place.

3.6. DISQUALIFICATION.

- a) Généralités:
En cas de disqualification, l'athlète doit quitter la course, et ce à la suite d'une infraction grave ou du non respect des conditions de course. La disqualification est une sanction qui peut être appliquée en cas d'infractions graves ou de comportements dangereux ou antisportifs.
- b) Procédure durant la compétition:
- i. Lorsque le temps et les circonstances de course le permettent, le TO infligera une disqualification de la manière suivante:
 - donner un coup de sifflet;
 - montrer une carte rouge;
 - crier le n° de dossard de l'athlète;
 - crier "DISQUALIFICATION".
 - ii. Le CRO affiche dans la zone d'arrivée un formulaire officiel de disqualification avec les n° de dossard des athlètes disqualifiés.
- c) Procédure après disqualification:
Un athlète doit quitter la compétition s'il reçoit une carte rouge d'un TO.
Lorsqu'une disqualification est annoncée après l'arrivée de l'athlète, celui-ci doit être informé de la situation et de la possibilité de faire appel (dans les 2 jours).

3.7. SUSPENSION

- a) Généralités:
- i. Une suspension est une sanction qui peut être appliquée suite à des infractions frauduleuses ou graves, à des comportements dangereux ou antisportifs à répétition.
 - ii. Un athlète suspendu ne peut participer aux compétitions LBFTD/3VL/Be3/ET/WT durant sa période de suspension.
- b) Procédure: voir le Règlement d'Ordre Intérieur de la ligue de l'athlète concerné.
- c) Raisons pouvant donner lieu à une suspension:
Une liste non limitative des infractions pouvant donner lieu à une suspension est reprise en annexe E.
- d) Communication de la suspension:
Toutes les suspensions sont communiquées au Conseil d'Administration de Be3. Celui-ci avertit l'ET et WT.
Les deux ligues respectives avertissent leurs organisateurs officiels.

3.8. EXCLUSION

- a) L'athlète est exclu à vie des épreuves dépendant de Be3/LBFTD/3VL ou ET/WT.
- b) Procédure:
Voir le Règlement d'Ordre Intérieur de la ligue de l'intéressé.
- c) Raisons entraînant l'exclusion:
- i. Infractions répétées ayant donné lieu à suspension;
 - ii. Dopage.
- d) Communication de l'exclusion:
Idem suspension (3.7).

4. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

4.1. GÉNÉRALITES

- a) Les athlètes peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Il est uniquement permis de s'aider du fond de l'eau pour se propulser au début et à la fin d'une boucle du parcours natation.
- b) Les athlètes doivent effectuer le parcours prévu.
- c) Les athlètes peuvent se reposer en touchant le fond ou se pendre à un objet flottant comme une bouée ou un bateau stationnaire.
- d) Un concurrent en danger fait un geste du bras au-dessus de la tête et appelle au secours. Une fois que ce concurrent a reçu de l'aide, il doit quitter la compétition.
- e) Les athlètes qui gênent volontairement les autres athlètes sont disqualifiés.

4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NÉOPRÈNE

a) Le port de la combinaison néoprène est réglé selon le tableau suivant:

<i>Distance natation</i>	<i>Interdit au-dessus de</i>	<i>Obligatoire en-dessous de</i>	<i>Supprimé en dessous de</i>	<i>Temps maximum dans l'eau</i>
<i>Relay ≤300</i>	<i>21,0°C</i>	<i>16,0°C</i>	<i>11,0°C</i>	<i>20 min</i>
<i>≤ 750</i>	<i>22,0°C</i>	<i>16,0°C</i>	<i>12,0°C</i>	<i>30min</i>
<i>≤1500</i>	<i>23,0°C</i>	<i>16,0°C</i>	<i>12,0°C</i>	<i>1 h 10 min</i>
<i>≤3000</i>	<i>24,0° C</i>	<i>16,0°C</i>	<i>12,0° C</i>	<i>1 h 40 min</i>
<i>≤4000</i>				<i>2 h 15 min</i>

b) La distance de natation peut être raccourcie ou annulée suivant le tableau suivant:

Distance natation originale	Température de l'eau						
	> 32°C	31,9°C-31,0°C	30,9°C-15,0°C	14,9°C-14,0°C	13,9°C-13,0°C	12,9°-12,0°C	<12°C
≤ 300m	Annulé	Distance originale	Annulé				
< 750 m	Annulé	750 m	Annulé				
< 1000 m	Annulé	750 m	1000 m	1000 m	1000 m	750 m	Annulé
< 1500 m	Annulé	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulé
< 1900 m	Annulé	750 m	1900 m	1900 m	1500 m	750 m	Annulé
< 2000 m	Annulé	750 m	2000 m	2000 m	1500 m	750 m	Annulé
< 2500 m	Annulé	750 m	2500 m	2500 m	1500 m	750 m	Annulé
< 3000 m	Annulé	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé
< 3800 m	Annulé	750 m	3800 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé
< 4000 m	Annulé	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé

- c) A moins que le CRO en décide autrement, la combinaison ne peut être complètement enlevée que dans la zone de transition, à l'emplacement prévu pour l'athlète. La partie supérieure de la combinaison peut être enlevée durant le parcours allant de la fin de la natation jusqu'à la zone de transition mais ce, sans gêner les autres athlètes.
- d) Si le CRO décide que la combinaison peut être complètement enlevée avant la zone de transition, cela ne peut se faire que dans une "zone de combinaison" délimitée et prévue à cet effet.

4.3. ADAPTATIONS

- a) Si la natation est annulée, l'épreuve est transformée en duathlon
- b) Lors d'un aquathlon (courir/nager/courir), l'épreuve est transformée en nager/courir si la t° de l'eau est inférieure à 22°C.
- c) Si la température de l'air, la qualité de l'eau, une forte pluie, le vent et/ou d'autres circonstances l'exigent, le CRO peut:
- Raccourcir la natation.
 - Retarder le départ. En cas de report, le départ sera toujours retardé d'une heure. Le report doit être clairement annoncé.
 - Imposer le port de la combinaison néoprène.
 - Annuler la natation.
- d) La décision officielle relative à la t° de l'eau peut être influencée par la t° de l'air. Si la température de l'eau est inférieure à 24° et que la température de l'air est inférieure à 15°, la température mesurée de l'eau doit être diminuée de 0,5° par 1° de différence avec la température de l'air.

°C		Température de l'air en °C														
		19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
D E L ' E A U	24	21,5	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5
	23	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14
	22	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5
	21	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13
	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5
	19	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12
	18	-	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5
	17	-	-	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11
	16	-	-	-	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	
	15	-	-	-	-	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11		
	14	-	-	-	-	-	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11			
	13	-	-	-	-	-	-	13	12,5	12	11,5	11				
	12	-	-	-	-	-	-	-	12	11,5	11					
11	-	-	-	-	-	-	-	-	11							

- e) La température de l'eau est mesurée 1 heure avant le début de l'épreuve. La mesure est effectuée à une profondeur de 60 cm, à 3 endroits différents du parcours, y compris au point moyen de ce parcours. La température la plus basse mesurée sera la température officielle de la compétition (éventuellement corrigée au vu de la température de l'air)
- f) Si la natation se fait sans combinaison néoprène, les athlètes doivent porter leur équipement officiel de course. Si les athlètes souhaitent porter un second équipement, ils doivent le porter en-dessous de leur équipement officiel et ce, pendant toute la durée de la course.

4.4. DÉPART DE LA COMPÉTITION

- a) Procédure normale de départ:
- i. Procédure de départ triathlon:
 1. Echauffement: dans la zone d'échauffement (clairement séparée de la zone de départ);
 2. Box de départ: 10 min avant le départ, tout le monde sort de l'eau et, après contrôle, se place dans le box de départ;
 3. A l'eau: 3 min avant le départ, mise à l'eau par box de départ;
 4. Zone de pré-départ: tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal "athlètes à la ligne de départ" (mégaphone);
 5. Départ: +/- 30 sec plus tard avec un signal de départ (pistolet/corne, mais pas de coup de sifflet);
 6. Les dames partent 15 minutes **avant** les hommes.
 - ii. Procédure de départ duathlon:
 1. Les athlètes se présentent à la zone de départ 5 minutes avant celui-ci;
 2. 30 sec avant le départ, appel des athlètes à la ligne de départ;
 3. Départ: +/- 30 sec plus tard avec un signal de départ (pistolet/corne, mais pas de coup de sifflet);
 4. Les dames partent 15 minutes **avant** les hommes.
 - iii. Faux départ:
 1. Il y a **faux départ** lorsqu'un groupe important d'athlètes démarre trop tôt.
 2. En cas de faux départ un deuxième signal sera donné (double tir de pistolet, double son de corne,...)..
Tous les athlètes se replacent derrière la ligne de départ le plus rapidement possible.
 - iv. Départ anticipé:
 - a) Il y a **départ anticipé** lorsqu'1 ou 2 athlètes partent trop tôt et que le CRO estime que le départ de la compétition est cependant correct et que l'épreuve peut se poursuivre. Les athlètes qui sont partis trop tôt reçoivent une pénalité en temps en fonction du format de la course (10 secondes pour un Sprint, 15

secondes pour une distance Standard et 30 secondes pour un format Middle et Long Distance) dans la première zone de transition.

- b) Lors d'épreuves "Relay", la pénalité sera effectuée par le 1er athlète du team.
- v. Sont considérés comme **départs séparés**, les départs d'athlètes qui:
 - 1. ne partent pas au même moment;
 - 2. ont une ligne de départ différente.
- b) Procédure de départ "rolling":
 - i. Cette procédure peut être utilisée sur décision du CRO en cas d'événement de masse avec une aire de départ étroite;
 - ii. Cette procédure ne peut être utilisée lors de championnats;
 - iii. Le TO responsable du départ peut à tout moment interrompre la procédure ou la redémarrer en cas d'incidents;
 - iv. Lors de plusieurs prises de temps de départ d'un athlète, c'est le 1er temps enregistré qui compte.

4.5. MATÉRIEL

- a) Equipements autorisés:
 - i. L'athlète doit porter le bonnet de bain fourni par l'organisation durant toute l'épreuve natation. Si l'athlète souhaite porter un second bonnet, celui-ci doit être porté en-dessous du bonnet fourni par l'organisation. Le second bonnet doit être neutre, sans sponsor ajouté.
 - ii. Des lunettes de natation et un pince-nez.
 - iii. Combinaison néoprène si autorisée.
- b) Equipements interdits: les athlètes ne peuvent pas utiliser le matériel suivant:
 - i. Aide artificielle pour plus d'appui (paddles, palmes, ...); excepté pour le Swimrun qui répond à des règles spécifiques (voir annexe K)
 - ii. Aide pour plus de flottaison;
 - iii. Gants, chaussettes;
 - iv. Combinaisons néoprène non conformes à la réglementation **WT** (épaisseur supérieure à 5 mm, vortex, ...);
 - v. Combinaisons néoprène lorsqu'elles ne sont pas autorisées.
 - vi. Tuba;
 - vii. Lors de natation sans combinaison néoprène:
 - (i) Un équipement natation non agréé et/ou constitué de matériau non agréé par **WT**;
 - (ii) Un équipement qui couvre les bras depuis les coudes ou les jambes depuis les genoux;
 - viii. Dossard.
 - ix. Ecouteurs, headset ou oreillettes qui s'enfoncent dans les oreilles ou les recouvrent, à l'exception des appareils auditifs médicaux.

5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VÉLO

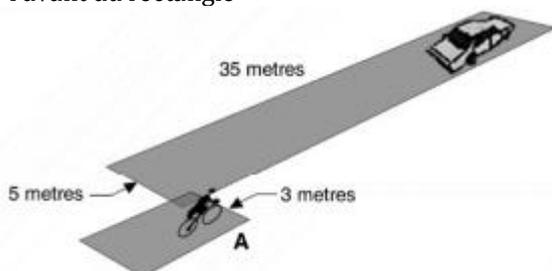
5.1. GÉNÉRALITES

- a) Il est interdit aux athlètes de:
 - i. Gêner les autres concurrents;
 - ii. Rouler torse nu;
 - iii. Se déplacer sans vélo (en d'autres mots, en abandonnant le vélo sur le parcours entre la 1ere et la 2eme zone de transition);
 - iv. Utiliser un autre vélo que celui qui a été contrôlé au check-in.
 - v. Drafter derrière un véhicule;

Drafter derrière un véhicule est interdit

Zone de drafting moto: rectangle de 15 m sur 3 m.

Zone de drafting auto ou véhicule plus gros: rectangle de 35 m sur 5 m. L'avant du véhicule indique le milieu de l'avant du rectangle



- b) Comportement dangereux.
- i. Les concurrents doivent toujours respecter le code de la route, sauf avis contraire d'un TO ou d'un officiel
 - ii. Le concurrent qui, pour des raisons de sécurité, est amené à quitter le parcours officiel est tenu de revenir à l'endroit précis où il a quitté le parcours, sans en tirer un avantage. S'il tire un avantage de cette situation, il peut encourir une pénalité en temps dans la zone de transition.
 - iii. Le comportement cycliste dangereux est puni de disqualification.

5.2. MATÉRIEL

- a) Excepté pour les directives spécifiques suivantes, les règlements de l'UCI s'appliquent (à partir du 1er janvier de l'année en cours):
- i. Pour les courses avec drafting: règlements UCI pour les compétitions sur route ;
 - ii. Pour les courses drafting interdit: règlements UCI pour les courses contre la montre;
 - iii. Pour les courses "cross": règlements UCI pour les courses VTT.
- b) Le vélo est un véhicule à propulsion humaine avec deux roues de même diamètre. La roue avant doit être orientable; la roue arrière doit être entraînée par un système comprenant des pédales et une chaîne.
- c) Pour les courses avec drafting, les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes:
- i. La fourche doit être exempte de jeu.
 - ii. Le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle (fermé, triangulaire).
 - iii. Le vélo ne peut avoir plus de 185 cm de long sur 50 cm de large;
 - iv. Minimum 24 cm et maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier;
 - v. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm (des exceptions sont prévues pour les athlètes très grands ou très petits);
 - vi. Un dispositif (carénage) améliorant l'aérodynamisme est interdit.
 - vii. Les vélos équipés de l'étiquette d'homologation UCI Road Race (code RD) sont toujours autorisés, même s'ils entrent en conflit avec les exigences ci-dessus.
 - viii. Les vélos fournis avec l'étiquette d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont interdits à moins qu'ils ne répondent aux exigences ci-dessus.
 - ix. Voir aussi l'annexe F (dimensions du vélo)
 - x. Les vélos ou équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits à moins qu'ils n'aient été soumis et approuvés par le Comité Technique de Be3 au moins 30 jours avant la course.
 - xi. Le vélo doit être muni de la plaque de vélo (visible de la gauche) ou d'une bandelette/autocollant si distribué par l'organisation.
- d) Pour les épreuves sans drafting, les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes:
- i. La fourche doit être exempte de jeu.
 - ii. Le vélo ne peut avoir plus de 185 cm de long et 50 cm de large.
 - iii. Minimum 24 cm et maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier;
 - iv. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm (des exceptions sont admises pour les athlètes très grands ou très petits).
 - v. Le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle (fermé, triangulaire);
 - vi. Les vélos fournis avec l'étiquette d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont toujours autorisés dans les épreuves avec drafting autorisé, même s'ils ne correspondent pas aux exigences mentionnées ci-dessus.
 - vii. Les vélos et équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits à moins qu'ils n'aient été soumis et approuvés par le Comité Technique de Be3 au moins 30 jours avant la course. Certains vélos non traditionnels ou inhabituels sont parfois acceptés par **WT** TC. Voir annexe J.
 - viii. Le vélo doit être muni de la plaque de cadre (lisible de la gauche) ou d'une bandelette/autocollant si distribué par l'organisation
- e) Roues:
- i. Les roues ne peuvent contenir un mécanisme pour augmenter la vitesse;
 - ii. Les boyaux sont bien collés, les roues sont droites; les leviers de libération rapide doivent être contre le cadre;
 - iii. Un frein pour chaque roue;
 - iv. Les roues ne peuvent être changées que dans la zone désignée, si elle est disponible (T3);
 - v. Les TO's de la zone de changement indiqueront la roue numérotée ou marquée à l'athlète. L'athlète est seul responsable du changement et de la mise en place de la roue. Les roues fournies pour d'autres athlètes ou équipes ne peuvent pas être utilisées.
 - vi. Pour les courses avec drafting, les roues doivent satisfaire aux caractéristiques suivantes:

- (i) Diamètre entre maximum 70 cm et minimum 50 cm, pneu ou boyau compris;
 - (ii) Les deux roues doivent avoir le même diamètre;
 - (iii) Les roues doivent avoir au minimum 12 rayons;
 - (iv) Les rayons peuvent être plats, ronds ou ovales avec une épaisseur maximale de 10 mm;
 - (v) Pour les courses non drafting, les roues arrière pleines sont autorisées mais peuvent être interdites par le CRO pour raison de sécurité (par ex en cas de vent)
- f) Guidons:
- i. Pour les épreuves avec drafting:
 - (i) Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour les VTT);
 - (ii) Les extrémités du guidon doivent être bouchées;
 - (iii) Clip-ons et guidons de contre la montre sont interdits;
 - (iv) Les bidons et les porte-bidons ne peuvent être montés sur le guidon.
 - ii. Pour les épreuves sans drafting::
 - (i) Les Clips-on sont autorisés mais ne peuvent dépasser l'extrémité avant de la roue avant;
 - (ii) Les Clips-on constitués de 2 parties ne doivent pas être fermés;
 - (iii) Les extrémités du guidon doivent être bouchées;
 - (iv) Les Clips-on ne peuvent comporter de freins;
 - (v) Les accoudoirs sont autorisés;
 - (vi) Les bidons et porte-bidons peuvent être montés sur les Clips-on.



- g) Casques vélo:
- i. Les casques doivent être approuvés comme casque de vélo par un organisme officiellement reconnu;
 - ii. Le casque doit être porté durant tout le déplacement à vélo le jour de l'épreuve;
 - iii. Il est interdit d'apporter la moindre modification au casque;
 - iv. Le casque doit être correctement attaché à la tête lorsque l'athlète est en contact avec son vélo, c'est à dire lorsqu'il tient le vélo en T1 jusqu'à ce qu'il l'ait replacé sur son support en T2;
 - v. Quand un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations, toilette,...), il ne peut enlever son casque ou le détacher sauf s'il est descendu du vélo en respectant les mesures de sécurité et a quitté le parcours de la compétition. Le casque doit être de nouveau porté et refixé dès que l'athlète rejoint le parcours.
 - vi. Le casque ne peut être endommagé;
 - vii. Le casque doit être porté correctement et bien adapté à la tête, même si un bonnet ou une casquette est porté dessous.
- h) Pédales plateforme:

Ces pédales sont autorisées si elles sont pourvues d'un mécanisme permettant de rapidement libérer le pied en cas de chute.

- i) Les freins à disque sont autorisés.
- j) Equipements non autorisés:
 - i. Oreillette(s), casque et écouteur(s) insérés dans l'oreille ou qui les recrovent;
 - ii. Matériel en verre ou tout autre matériel cassable;
 - iii. Tenue qui ne satisfait pas au Règlement Sportif;
 - iv. Vélos ou éléments de vélo qui ne satisfont pas au Règlement Sportif.
- k) Tout matériel ou appareil emmené pendant la partie vélo ou monté sur le vélo doit être approuvé par le CRO de l'épreuve et doit être correctement assemblé pour que les autres athlètes ne soient pas en danger.
- l) Pour les caméras et les caméscopes, la permission du CRO est requise et la personne concernée autorise Be3 ou l'une de ses ligues à utiliser ce matériel visuel. L'utilisation commerciale du matériel visuel doit être approuvée par le Conseil Exécutif de Be3 ou de ses ligues.

5.3. CHECK-IN

- a) Un contrôle de vélo peut se faire sur base du §. 5.2.
- b) Un contrôle de vélo (check-in) se fera avant l'épreuve à l'entrée de la T1 par les TO's.
- c) Lors du check-in, les athlètes peuvent demander la permission d'apporter des modifications à leur vélo afin d'être en règle avec le règlement sportif.
- d) Un athlète ne peut présenter qu'un seul vélo au check-in.
- e) Tous les athlètes doivent enregistrer leur vélo dans la zone de transition pendant la période désignée. Tout athlète qui ne peut pas se plier à cette règle doit en informer le CRO au moins un jour avant l'épreuve.

5.4. DRAFTING:

Il y a 2 sortes d'épreuves: drafting et non-drafting, en fonction que le drafting soit autorisé ou non.

Les épreuves seront drafting ou non-drafting selon le tableau suivant:

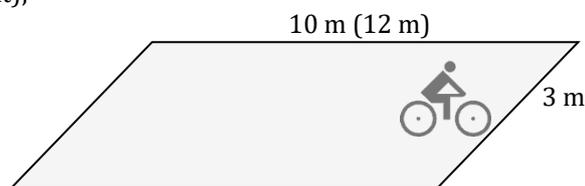
TRIATHLON	
Team Relay	Drafting
Super Sprint Distance	Drafting
Sprint Distance	Au choix Drafting*
Standard Distance	Au choix Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
DUATHLON	
Team Relay	Drafting
Sprint Distance	Au choix Drafting*
Standard Distance	Au choix Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
CROSS TRIATHLON ET DUATHLON (toutes distances)	Drafting

*Sprint et Standard Distance Triathlon/Duathlon sont organisées en drafting mais peuvent avec l'aval des ligues concernées être organisées en non-drafting.

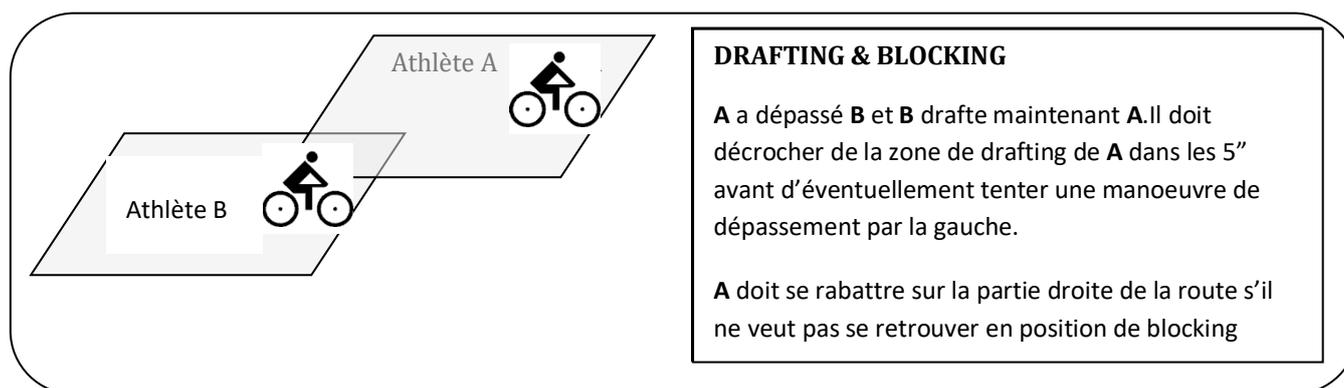
- a) Epreuves avec drafting:
 - i. Drafting interdit entre athlètes de départs séparés (voir 4.4.a.v- hommes/hommes; dames/hommes; dames/dames).
 - ii. Athlètes doublés: un athlète est considéré comme doublé au moment où il est dépassé par le véhicule ouvreuse avec le drapeau rouge ou l'athlète qui est en première position à ce moment. Un athlète doublé ne peut drafte qu'avec des athlètes doublés. La zone de drafting est de 10 m sur 3 m (roue avant à roue avant).
 - iii. Des exceptions peuvent être accordées par Be3, LBFTD ou 3VL.
- c) Epreuves non-drafting:
 - i. Le drafting derrière un autre athlète est interdit. Un athlète "drafté" doit (ou du moins tenter de) rejeter le drafting exercé par un autre athlète.
 - ii. Un athlète doit rouler sur la droite de la chaussée s'il/elle est le (la) premier(e) à avoir cette position, sans gêner les autres participants. Lors de la prise de position, un athlète doit laisser suffisamment de

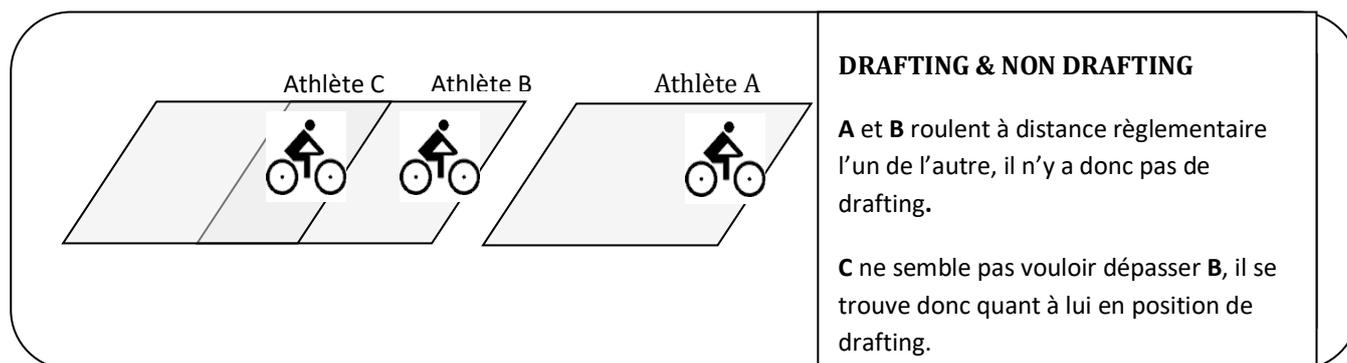
place pour permettre aux autres participants une liberté de mouvement normale sans contact. Il doit y avoir assez de place pour une manoeuvre de dépassement.

- iii. Il est de la responsabilité d'un athlète qui entre dans une position de drafting, de la quitter le plus rapidement possible.
- iv. Drafter consiste à pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent ou d'un véhicule:
- Zone de drafting derrière un autre athlète: rectangle de 10 m sur 3 m (12 m sur Md et Ld) (roue avant –roue avant);



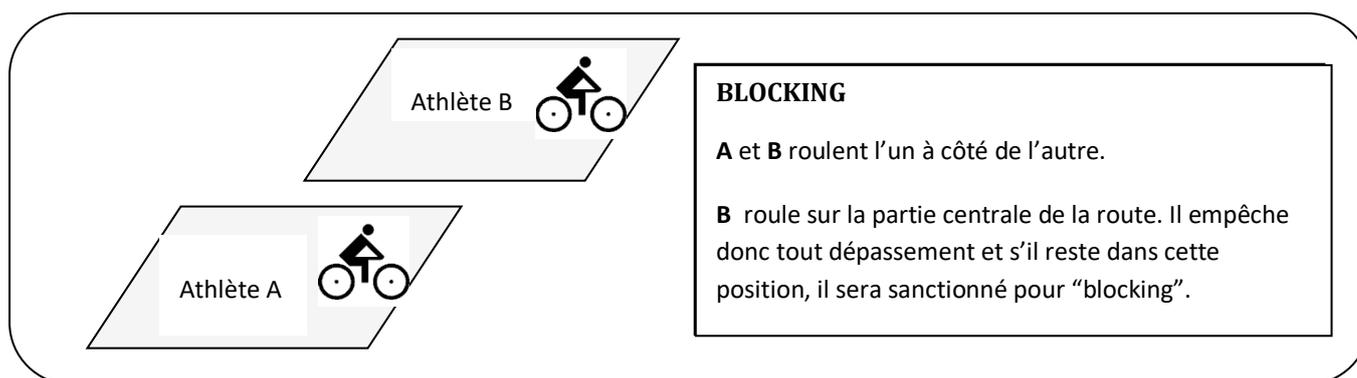
- Un athlète peut pénétrer dans la zone de drafting d'un autre athlète mais il doit la quitter le plus rapidement possible. Un délai maximum de 20 secondes est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre concurrent.
- v. Un athlète peut pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent dans les circonstances suivantes:
- Lorsque l'athlète entre dans la zone de drafting d'un autre concurrent et le dépasse dans les 20 secondes;
 - Pour des raisons de sécurité;
 - 100 m avant ou après un poste de ravitaillement;
 - 100 m avant ou après une zone de transition;
 - Dans un virage serré;
 - Quand les TO's l'autorisent sur une certaine portion du trajet: trop étroit, travaux, déviations et autres raisons de sécurité.
- vi. Dépassements:
- Un athlète est dépassé dès que la roue avant d'un autre athlète dépasse sa roue avant;
 - Une fois rattrapé, l'athlète doit se laisser décrocher dans les 5 secondes et sortir de la zone de drafting (10-12 m) sinon, il sera sanctionné d'une pénalité pour drafting.
 - Les athlètes doivent prendre position sur le côté droit du parcours cycliste et ne pas provoquer de "blocking". On parle de "blocking" lorsqu'un athlète ne peut pas dépasser de façon réglementaire (par la gauche) à cause du mauvais positionnement de l'athlète qui le précède.
- vii. Les schémas suivants illustrent le drafting et le non-drafting (sur un parcours où l'on roule à droite):





5.5. BLOCKING

- Il est interdit de bloquer un autre athlète durant les compétitions non-drafting;
- L'athlète sanctionné doit stopper au prochain box de pénalité et y effectuer sa pénalité;
 - 10 secondes pour une épreuve Sprint non-drafting;
 - 15 secondes pour une épreuve "Distance standard" non drafting;
 - 30 secondes pour une épreuve "Middle Distance";
 - 1 minute pour une épreuve "Long Distance";



5.6. APERÇU DES SANCTIONS POUR DRAFTING & BLOCKING

- Il est interdit de drafter et/ou bloquer durant une épreuve non-drafting;
- Il n'est pas possible de déposer une réclamation contre une pénalité pour drafting.
- L'athlète sanctionné doit s'arrêter au premier box de pénalité et effectuer sa pénalité;
- Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter dans le premier box de pénalité. S'il ne le fait pas, il est disqualifié;
- Sur les distances "Standard" ou plus courtes, une deuxième infraction pour drafting entraînera la disqualification;
- Sur les distances "Middle" ou "Longistance", une 3eme infraction pour drafting entraînera la disqualification.

	DRAFTING (CARTE BLEUE)	BLOCKING (CARTE JAUNE)
SPRINT	1 MIN. (BIKE PB)	10 SEC. (BIKE PB)
STANDARD	2 MIN. (BIKE PB)	15 SEC. (BIKE PB)
MIDDLE DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	30 SEC. (BIKE PB)
LONG DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	1 MIN. (BIKE PB)

6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIED

6.1. GÉNÉRALITES

- a) L'athlète:
 - i. Peut courir ou marcher;
 - ii. Ne peut pas ramper;
 - iii. Ne peut pas courir torse nu;
 - iv. Ne peut pas courir avec un casque de vélo.
 - v. Ne peut pas utiliser de points fixes (barrières nadar, poteaux,..) pour prendre plus facilement les virages;
 - vi. Ne peut avoir d'accompagnant ou recevoir de ravitaillement personnel pendant la course à pied;
 - vii. **Doit porter son dossard à l'avant.**

6.2. DÉFINITION DE L'ARRIVÉE

- a) Un athlète est considéré comme arrivé lorsqu'une partie de son torse (définition voir annexe D) dépasse la ligne d'arrivée.

6.3. SÉCURITÉ

- a) La responsabilité de rester sur le parcours incombe à l'athlète. Tout athlète qui, selon un TO ou un officiel médical, représente un danger pour lui-même ou autrui, peut être retiré de la course.
- b) La zone d'arrivée est une zone délimitée, uniquement accessible aux athlètes et aux officiels. Dans les compétitions en trio et en duo, seul le membre de l'équipe qui a terminé y est autorisé.

6.4. EQUIPEMENT NON AUTORISÉ

- a) Oreillette(s), casque et écouteur(s) insérés dans les oreilles ou qui couvrent les oreilles;
- b) Matériel en verre ou tout autre matériel cassable;
- c) Tenue non conforme au règlement sportif.

7. COMPORTEMENT EN ZONE DE TRANSITION

7.1. GÉNÉRALITES

- a) Le casque de vélo doit être correctement fixé sur la tête de l'athlète lorsque celui-ci est en contact avec son vélo, c'est à dire quand il le prend dans la 1ere zone de transition jusqu'à ce qu'il le replace correctement dans la 2eme zone de transition;
- b) Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent:
 - i. Avant le départ, être accrochés avec la partie avant de la selle de façon à ce que la roue avant soit dirigée dans le sens du déplacement vers la sortie de la zone de transition;
 - ii. Après la partie cycliste, être correctement accrochés par la partie avant de la selle ou les deux côtés du guidon ou les deux leviers de frein, sur la buse;
 - iii. Des exceptions peuvent être autorisées par le CRO;
- c) L'athlète ne peut utiliser que l'endroit prévu pour lui/elle et doit placer son vélo sur le support prévu. Seul le matériel utilisé pendant la compétition peut être placé dans la zone de transition. Tout autre matériel (sac à dos, rouleaux, ...) est conservé hors du champ de compétition afin que cela ne dérange pas les autres athlètes. Chaque athlète peut utiliser un box de rangement à l'emplacement prévu pour lui/elle. Ce box doit être en plastique, ne doit contenir aucun repère (autocollant ou similaire) et ne doit pas dépasser 45 x 35 x 25 cm. Le nom de l'athlète peut être mentionné. Dès qu'une partie d'un objet est dans le box, il est considéré être en totalité dans le box.
- d) Si un athlète, lors d'un duathlon, souhaite utiliser la même paire de chaussures lors de la deuxième course à pied, cette paire de chaussures ne doit pas être placée dans le box de rangement après la première course à pied mais une seule paire de chaussures peut se trouver sur le sol durant toute l'épreuve. Ces chaussures de course à pied doivent cependant se trouver dans la zone assignée à l'athlète;
- e) Le dossard, les chaussures de vélo, les lunettes de vélo, le casque et autre matériel vélo peuvent être placés sur le vélo;
- f) Les athlètes et leur matériel ne peuvent gêner les autres concurrents dans la zone de transition;
- g) Les athlètes ne peuvent pas toucher le matériel d'autres concurrents;
- h) Rouler à vélo n'est pas autorisé dans la zone de transition: les athlètes doivent monter et descendre du vélo dans la zone pré-déterminée, c'est à dire un contact du pied au sol après la ligne située à la sortie de la zone de transition 1 et un contact au sol avant l'entrée dans la zone de transition 2. Dans la zone de transition, le vélo ne peut être poussé que par l'athlète. Si un athlète perd une chaussure de cyclisme ou un autre matériel lors de son déplacement en zone d'entrée ou de sortie, les officiels le récupéreront sans qu'aucune pénalité ne soit infligée. Les lignes de montée et de descente font partie de la zone de transition;

- i) La nudité ou un comportement indécent sont interdits.
- j) Les athlètes ne peuvent s'arrêter dans la zone de passage de la zone de transition;
- k) Les repères ne sont pas autorisés exceptés pour la T3 Séries (voir annexe H.2.h). Les marques, les serviettes et autres objets utilisés comme repères seront enlevés par le TO sans en informer l'athlète et sans le sanctionner;
- l) La fixation du casque ne peut être fermée lorsque l'athlète effectue le premier segment de l'épreuve;
- m) Lors d'événements où un système de "bag drop" est utilisé, tout le matériel doit être dans les sacs mis à disposition par l'organisateur. La seule exception sont les chaussures de cyclisme qui peuvent rester attachées sur le vélo.

8. TECHNICAL OFFICIALS

8.1. GÉNÉRALITÉS

- a) La mission des TO's est de diriger l'épreuve selon le Règlement Sportif.
- b) Un TO peut intervenir dès que l'athlète se trouve sur le Field of Play.

8.2. TECHNICAL OFFICIALS

- a) Les officiels présents sur une épreuve sont:
 - i. Le Chief Race Official (CRO) qui attribue les tâches à tous les TO's, coordonne l'équipe de ces TO's et prend les décisions finales lors des décisions "Field of Play".
 - ii. Les TO's sont désignés pour superviser les inscriptions, le check-in, le départ, la (les) zone(s) de transition, la natation, le vélo, la course à pied, le box de pénalité... Un nombre suffisant de TO's sera désigné pour chaque segment et ils seront responsables du bon suivi du Règlement Sportif.
- b) Les TO's:
 - i. Contrôlent le suivi du Règlement Sportif dans les zones où ils sont désignés;
 - ii. Doivent agir et intervenir de manière proactive;
 - iii. Constatent les infractions et infligent éventuellement les sanctions;
 - iv. Rédigent un rapport écrit sur les sanctions infligées et les signalent au CRO;
 - v. Décident selon l'esprit du Règlement Sportif.
- c) Le CRO:
 - i. Est la personne de contact responsable entre l'organisation et les TO's;
 - ii. Répartit et contrôle les fonctions des TO's pendant l'épreuve;
 - iii. Prend, si nécessaire, une décision définitive en cas d'infraction au Règlement Sportif;
 - iv. Peut, pour des raisons de sécurité, modifier le parcours de la compétition;
 - v. Valide le résultat final;
 - vi. Traite le plus rapidement possible les réclamations concernant les décisions "Field of Play";
 - vii. Peut refuser le droit au départ d'un athlète ou d'une équipe en cas d'infraction grave. Ces infractions sont par exemple:
 - Participation alors que l'athlète est sous le coup d'une suspension;
 - Inscription incorrecte de l'athlète ou de l'équipe (fraude);
 - Comportement dangereux ou antisportif avant la course;
 - Tenue de compétition dangereuse ou non conforme.

9. RÉCLAMATIONS

9.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Un athlète peut introduire une réclamation auprès du CRO au moyen d'un formulaire de réclamation (annexe B), excepté pour les infractions concernant le drafting/ blocking.
- b) Lorsque le Règlement Sportif ne traite pas la question, les règlements de **WT**, FINA, UCI, FIS, IAAF et IPC swimming et athletics sont d'application.
- c) Les formulaires de protestation peuvent être demandés auprès du CRO.

9.2. RÉCLAMATION RELATIVE AU PARCOURS

Une réclamation relative à la sécurité du parcours ou infraction (selon le Règlement Sportif) doit être introduite auprès du CRO au moins 24 h avant l'épreuve.

9.3. RÉCLAMATION RELATIVE À LA COMPÉTITION ET AU MATÉRIEL

Un athlète qui soumet une réclamation doit la soumettre au CRO dans les 30 minutes suivant son arrivée. L'intention de soumettre une réclamation par écrit doit être signalée au CRO ou au TO présent à l'arrivée 15 minutes après son arrivée par l'athlète protestant (plaignant).

9.4. RÉCLAMATION RELATIVE AU CHRONOMÉTRAGE ET AUX RÉSULTATS

Les réclamations relatives aux résultats de l'épreuve doivent être soumises par écrit au CRO dans les deux jours ouvrables suivant l'épreuve. Une réclamation sur le classement est traitée par la Ligue concernée.

9.5. CONTENU D'UNE RÉCLAMATION

Informations nécessaires à trouver sur le formulaire de réclamation (annexe B):

- a) Indication de la règle selon laquelle l'infraction a été commise;
- b) Le lieu et l'heure de l'infraction;
- c) Les noms des personnes impliquées dans l'infraction;
- d) Les noms des témoins éventuels pouvant attester de l'infraction;
- e) Une description de l'infraction, si possible avec schéma.

9.6. PROCÉDURE D'INTRODUCTION DE RÉCLAMATION

- a) La réclamation est remise au CRO, signée par la personne introduisant la réclamation- "le plaignant"- dans les délais mentionnés ci-dessus.
- b) Le traitement de la réclamation se fera dans la langue de la région à l'exception de:
 - i. Championnats nationaux: au choix du plaignant, en Français ou en Néerlandais;
 - ii. Epreuves internationales: au choix du plaignant en Français, Néerlandais ou Anglais.
- c) L'athlète mis en cause est informé et, aussi bien la partie plaignante que l'accusé, doivent être présents. Si l'une des parties n'est pas présente, l'audition peut être reportée ou annulée. C'est le CRO qui décide si l'absence est justifiée ou non.
- d) Toute absence lors de l'audition peut justifier que le CRO prenne une décision sans les absents.
- e) Un représentant de chacune des parties peut être nommé si le CRO l'autorise.
- f) L'audition à lieu à huis clos.
- g) Le CRO lit la réclamation.
- h) Tant le plaignant que l'accusé disposent du temps nécessaire pour s'exprimer.
- i) Les témoins (maximum 2 pour chaque partie) peuvent chacun parler pendant 3 minutes.
- j) Le CRO écoute les arguments de chacun et décide.
- k) La décision sera annoncée immédiatement et, sur demande, remise par écrit aux deux parties.
- l) Temps limite pour introduire une réclamation: le délai accordé à un athlète pour déposer une réclamation est limité à 30 minutes après son arrivée ou le signalement de l'infraction si cela s'est produit par la suite. L'intention de soumettre une réclamation écrite doit être signalée dans les 15 minutes après l'arrivée du plaignant au CRO ou au TO présent à l'arrivée. Les réclamations non signalées dans les délais ne seront pas traitées. Dans les compétitions par équipe, le temps limite est lié à l'heure d'arrivée de l'équipe.
- m) Réclamation si l'athlète ne peut pas prendre le départ: le temps dont dispose un athlète pour déposer une réclamation après la notification par le CRO de l'interdiction de départ est de 15 minutes. L'intention de soumettre une réclamation écrite doit être signalée au CRO par le plaignant dans les 5 minutes après notification de l'interdiction de départ. Les réclamations qui ne sont pas signalées dans les 5 minutes ne seront pas validées.

10. LITIGES

10.1. GÉNÉRALITÉS

Un athlète peut introduire une plainte contre un CRO ou un TO si cela ne concerne pas une décision "Field of Play". Un CRO ou un TO peut déposer une plainte contre un athlète, une équipe/team ou un accompagnateur. Un formulaire pour litige se trouve dans l'annexe C.

10.2. CONTENU DU LITIGE

Informations nécessaires à trouver sur le formulaire de litige (annexe C):

- i. Nom, date et localisation de l'épreuve;

- ii. Nom, adresse, téléphone et e-mail du demandeur;
- iii. Nom et adresse du (des) témoins;
- iv. Nom de la personne contre qui la plainte est déposée;
- v. Description détaillée des faits à l'origine de la plainte.

10.3. PROCÉDURE CONCERNANT UN LITIGE

- a) Le formulaire de litige est envoyé par écrit et courrier recommandé au secrétariat de la Ligue dont la personne concernée est membre.
- b) Le formulaire de litige doit être soumis dans les deux jours ouvrables après l'épreuve. Le plaignant doit verser une provision pour lancer la procédure de litige. Le plaignant versera un montant de 150 € au début de la procédure de litige auprès du tribunal des litiges.
- c) La procédure concernant le tribunal des litiges est décrite dans le ROI de la Ligue à laquelle le plaignant appartient.

10.4. DÉCISION "FIELD OF PLAY "

"Chaque participant à un sport doit accepter qu'un arbitre apprécie les événements du jeu de son propre point de vue et fonde sa décision sur celui-ci. L'arbitre peut commettre des erreurs mais cela ne signifie pas que chacune de ces erreurs doive être ré-évaluée. Le principe du "Field of Play" empêche qu'une décision d'un TO soit jugée par un tribunal simplement parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette décision" (Tribunal Arbitral du Sport ou TAS).

Seule une décision de "règle purement technique" peut être prise en considération par le Tribunal des Litiges au cas où une décision prise par un TO se trouve en contradiction avec la loi ou est prise de mauvaise foi .

RÈGLEMENT SPORTIF BE3 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PAR SPORT/DISCIPLINE

11. TRIATHLON INDOOR

11.1. DÉFINITION

Le triathlon indoor est un triathlon qui se déroule dans un espace fermé tel qu'un complexe sportif avec piscine, piste vélo et piste de course à pied.

11.2. NATATION

Un maximum 2 athlètes par couloir (largeur de 2,5 m) est autorisé.

11.3. ZONE DE TRANSITION

Après la natation, il y a une période de "neutralisation" obligatoire de 10 secondes pour chaque athlète. Le but de cette neutralisation est de sécher l'excès d'eau des athlètes. L'eau sur la piste peut provoquer un dérapage et est dangereuse pour tous les athlètes. Le non respect de cette règle entraîne la disqualification.

11.4. VÉLO

- a) Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition.
- b) Les athlètes peuvent drafter entre eux.

12. TRIATHLON/DUATHLON LONG DISTANCE

12.1. AIDE EXTÉRIEURE

Assistance médicale, nourriture et boissons sont autorisées aux endroits prévus par l'organisation. L'aide extérieure personnelle n'est pas autorisée.

12.2. SANCTIONS

- a) La pénalité en temps pour drafting est de 5 minutes. Cette pénalité est exécutée par l'athlète dans le premier box de pénalité rencontré.
- b) Si un (une) athlète reçoit 3 cartes bleues, il (elle) est disqualifié(e).
- c) La pénalité en temps pour blocking est de 30 secondes pour les épreuves "Middle distance" et d'1 minute pour les épreuves "Long Distance". Cette pénalité doit être effectuée dans le premier box de pénalité rencontré.

12.3. EMBLEMES COACHES

Les coaches peuvent fournir à leurs athlètes leur propre nourriture et boissons aux endroits prévus par l'organisation.

12.4. ZONE DE TRANSITION

Le CRO peut décider si une aide peut être fournie aux athlètes. Dans ce cas, cette aide doit être offerte à chaque athlète

13. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE ET RELAIS

13.1. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

13.1.1. TYPE DE COMPÉTITION

	<i>Type de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distance</i>
Triathlon À partir de 16 ans⁽¹⁾	Equipes	Hommes & Mixte: min 5, max 7 Dames: min 3, max 5	750m / 20 km / 5 km
Duathlon À partir de 16 ans⁽¹⁾	Equipes	Hommes/mixte: min 5, max 7 Dames: min 3, max 5	5km / 20km / 2,5km

⁽¹⁾ Un athlète catégorie "Jeune" participant à une épreuve par équipe ne peut participer à une autre course le même jour.

13.1.2. DÉFINITION

Une équipe hommes/mixte est composée d'au moins 5 et maximum 7 athlètes. Pour une équipe féminine, il s'agit d'au minimum 3 et de maximum 5 athlètes. Le parcours est effectué en équipe du début à la fin. Le temps de l'équipe démarre au départ natation (1ere course à pied) et se termine lorsque le 5eme membre de l'équipe (homme/mixte) ou la 3eme athlète de l'équipe féminine franchit la ligne d'arrivée.

13.1.3. RÉSULTATS

Le temps de l'équipe par discipline et le temps final seront pris lorsque le 5eme membre de l'équipe (homme/mixte) ou la 3eme membre de l'équipe féminine quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

13.1.4. INSCRIPTION

- Pour un CB, tous les membres de l'équipe doivent être membre du même club.
- Le jour de l'épreuve, le capitaine de l'équipe recueille toutes les licences LBFTD/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle de l'équipe.
- Un athlète doit être âgé d'au moins 16 ans lors de l'année en cours.
- En équipe, une équipe exclusivement féminine n'a accès qu'au classement féminin.

13.1.5. TENUE

Tous les membres de l'équipe doivent porter la même tenue identique.

13.1.6. BRIEFING

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing.

13.1.7. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Equipes:
 - Hommes/mixte: maximum 7 (minimum 5) athlètes par équipe;
 - Dames: maximum 5 (minimum 3) athlètes par équipe.
- Chaque équipe doit comprendre en son sein un capitaine.
- Seul le capitaine de l'équipe peut déposer une réclamation.

13.1.8. CHECK-IN

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter au check-in en même temps.

13.1.9. DÉPART

- Différentes manières de donner le départ sont possibles:

- i. Piscine – en fonction du nombre de couloirs: 1 équipe par couloir.
- ii. Eau vive: toutes les 2 minutes, les 10 dernières équipes toutes les 3 minutes.
- iii. Duathlon:
 - Toutes les équipes partent ensemble;
 - Par vagues.
- b) L'ordre de départ est établi en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le CRO établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale de départ.
- c) Chaque équipe doit être présente dans la zone de pré-départ 5 minutes à l'avance.
- d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- e) Les équipes qui se présentent après l'heure de départ annoncée reçoivent une pénalité de 5 minutes (2 minutes pour les jeunes) ou sont exclues.
- f) Pour les départs par équipe, tous les membres de l'équipe démarrent en même temps ou par vagues.

13.1.10. VÉLOS

- a) Généralité: Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- b) Equipes:
 - i. Le drafting entre équipes différentes n'est pas autorisé;
 - ii. L'équipe est considérée comme dépassée à partir du moment où le premier de l'équipe rattrapante arrive à hauteur de la roue du premier athlète de l'équipe rattrapée.
 - iii. L'équipe qui rattrape à 2 minutes pour dépasser une autre équipe, cela commence dès que l'équipe entre dans la zone de drafting (25 m) de l'équipe qui la précède;
 - iv. Une fois rattrapée, l'équipe dépassée doit se laisser décrocher dans les 30 secondes pour qu'il y ait au moins 25 m entre les 2 équipes;
 - v. Une équipe qui dépasse une autre équipe doit garder au moins 2 m d'écart;
 - vi. Chaque équipe doit rouler sur sa droite (ne pas provoquer de "blocking") et dépasser par la gauche. On parle de "blocking" quand une équipe ne peut dépasser de façon réglementaire en raison de la mauvaise position de l'équipe la précédant.

13.1.11. ATHLÈTE LÂCHÉ

- a) Un athlète est considéré comme lâché lorsqu'il est à plus de 30 secondes pendant la partie natation ou à plus de 25 m en vélo ou en course à pied du co-équipier qui le précède.
- b) L'athlète lâché:
 - i. Ne peut pas s'accrocher à une autre équipe;
 - ii. Ne peut apporter d'aide ou de ravitaillement;
 - iii. Doit immédiatement quitter l'épreuve. S'il n'obtempère pas, cela entraîne la disqualification de toute l'équipe.

13.1.12. ASSISTANCE

- a) Les membres d'une équipe peuvent s'entraider avec une assistance technique, mécanique et du ravitaillement.
- b) Les membres d'une équipe ne peuvent pas s'entraider physiquement durant l'effort (tirer, pousser, porter,...).

13.1.13. ZONE D'ATTENTE

- a) La zone d'attente est une zone située entre deux lignes à la fin de chaque zone de transition. Les membres de l'équipe s'y attendent jusqu'à ce qu'il y ait assez d'athlètes pour commencer la prochaine discipline.
- b) L'équipe peut quitter la zone d'attente/zone de transition si elle comprend au moins 5 athlètes pour une équipe hommes/mixte et au moins 3 athlètes pour une équipe féminine.
- c) Les athlètes qui ne se trouvent pas dans la zone d'attente au départ de leur équipe sont retirés de la course.

13.1.14. BOX DE PÉNALITÉ

- a) Les pénalités sont expliquées au § 3. Lors d'une épreuve par équipe, le carton est montré au premier athlète et est considéré comme valable pour toute l'équipe.
 - i. Pour drafting durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 1 minute dans le box de pénalité.
 - ii. Pour blocking durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 30 secondes dans le box de pénalité.
 - iii. L'assistance physique durant la partie natation, vélo ou course à pied est interdite et entraîne la disqualification des athlètes impliqués (voir 2.2 Aide extérieure).

- b) Il est de la responsabilité de l'équipe de s'arrêter dans le box de pénalité. Si elle ne le fait pas, l'équipe sera disqualifiée
- c) Une seconde infraction pour drafting entraîne la disqualification de l'équipe.

13.1.15. ARRIVÉE

- a) Une équipe est considérée comme arrivée lorsque le 5eme ou la 3eme athlète (dames) de l'équipe a franchi la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex aequo, le temps de course à pied sera décisif. En cas de duathlon, c'est le temps de la seconde course à pied qui sera pris en compte.

13.1.16. DISQUALIFICATION

- a) Lors de la disqualification d'un athlète, seul cet athlète doit quitter la course.
- b) Lors de la disqualification d'une équipe, tous les membres de l'équipe doivent quitter immédiatement la course.
- c) Une équipe est automatiquement disqualifiée lorsqu'elle ne compte plus au moins 5 athlètes (hommes/mixte) ou au moins 3 athlètes (dames).

13.2. COMPÉTITION EN RELAIS

13.2.1. TYPE DE COMPÉTITION

	<i>Type de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distance</i>
Triathlon à partir de 14-12 ans	Team Relay Adultes	Un team est composé de 3 athlètes du même sexe	250 - 300m/ 5 - 8 km/ 1,5 - 2 km
Triathlon à partir de 14-12ans	Mixed Relay Adultes	Un team est composé de 2 dames et de 2 hommes D - H - D - H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon 12 à 15 ans⁽¹⁾	Mixed Relay Jeunes C & B	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D- H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon 16 à 19 ans⁽¹⁾	Mixed Relay Jeunes A & Jun	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D - H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km

13.2.2. DÉFINITIONS

- a) **Mixed relay adults:** Un team est composé de 4 athlètes: 2 hommes et 2 dames qui participent dans l'ordre suivant:dame, homme, dame, homme. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.
- b) **Mixed relay youth:** Un team est composé de 3 athlètes: 2 du même sexe et 1 de l'autre sexe mais de la même catégorie. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du 3eme membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.
- c) **Team relay adults:** Un team est composé de 3 athlètes de même sexe. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.

13.2.3. RÉSULTATS

- a) Mixed relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3eme athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.
- b) Team relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3eme athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

13.2.4. INSCRIPTION

- a) Pour un CB, chaque athlète du team doit être membre du même club.
- b) Le jour de l'épreuve, le capitaine du team recueille les licences LBFTD/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle du team.
- c) Pour le Team Relay et le Mixed Relay (adultes) l'athlète doit être âgé d'au moins 15 ans lors de l'année en cours.
- d) Pour le mixed relay (jeunes) le team doit être composé d'athlètes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète d'une catégorie plus jeune.

13.2.5. TENUE

Tous les membres du team doivent porter une tenue de compétition identique.

13.2.6. BRIEFING

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing de l'épreuve.

13.2.7. COMPOSITION DU TEAM

- a) Relay:
 - i. Team relay adultes: un team est composé de 3 athlètes de même sexe.
 - ii. Mixed relay adultes: un team est composé de 2 dames et de 2 hommes. Le départ doit être pris avec quatre athlètes différents (2H et 2 F).
 - iii. Mixed relay jeunes: un team est composé d'1 dame et de 2 hommes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète de catégorie plus jeune.
- b) Chaque team désigne, parmi ses athlètes, un capitaine d'équipe (ou un responsable de club chez les jeunes).
- c) Seul le capitaine peut déposer une réclamation.

13.2.8. CHECK-IN

Tous les membres du team doivent se présenter ensemble au check-in .

13.2.9. DÉPART

- a) Différentes procédures de départ sont possibles:
 - i. En piscine – en fonction du nombre de couloirs: maximum 2 athlètes par couloir.
 - ii. Eau vive:
 - Pour un "Relay" adultes: départ collectif ou par vagues;
 - Pour un "Mixed Relay" jeunes: les jeunes C & B démarrent dans la même série, ainsi que les jeunes A & Juniors.
 - iii. Duathlon:
 - Tous ensemble;
 - Par vagues.
- b) L'ordre de départ est déterminé en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le CRO établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale des départs.
- c) Un team doit se trouver en zone de pré-départ 5 minutes avant l'heure de départ prévue.
- d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- e) Un team qui se présente après l'heure de départ annoncée reçoit une pénalité de 5 minutes (ou 2 minutes pour les jeunes) ou est exclu.

13.2.10. VÉLOS

- a) Généralité: Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- b) Mixed relay: Le drafting entre différents athlètes de même sexe est autorisé.

13.2.11. ASSISTANCE

Les membres du team ne peuvent s'entraider ni au point de vue technique ni au point de vue ravitaillement.

13.2.12. RELAIS

- a) Le relais s'effectue dans la zone de relais ou "relayzone" de 15 m.
- b) Le relais s'active dès que l'athlète entrant touche l'athlète sortant de la main.
- c) Si le relais s'effectue en dehors de la zone prévue, les deux athlètes doivent revenir dans cette zone et effectuer à nouveau le relais selon la procédure correcte. Sinon, une pénalité en temps sera appliquée.
- d) Si le passage de relais n'a pas lieu, le team est disqualifié.
- e) Dans l'attente du relais, les athlètes devront attendre dans la zone de pré-relais prévue jusqu'à ce qu'un TO donne l'autorisation d'entrer dans la zone de relais.

13.2.13. BOX DE PÉNALITÉ

Les pénalités en temps dans le box de pénalité peuvent être effectuées par tout membre de l'équipe qui participe encore à la course ou doit encore y participer. Seul le départ "anticipé" du premier membre de l'équipe doit être effectué immédiatement dans la zone de transition.

13.2.14. ARRIVÉE

- a) Seul le dernier athlète de l'équipe peut franchir la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex-aequo, le temps de course à pied du dernier athlète sera décisif. En duathlon, le temps de la deuxième course à pied du dernier athlète est décisif.

14. PARATRIATHLON

Pour plus d'informations, voir https://www.triathlon.org/uploads/docs/World_Triathlon_Sport_Competition_Rules_2020_201811253.pdf

§ 17

15. EPREUVES CROSS

- a) Généralités:
 - i. Cross triathlon consiste en natation, VTT et course à pied (trail).
 - ii. Cross duathlon consiste en course à pied (trail), VTT, course à pied (trail).
- b) Dans les épreuves "cross", le vélo (éventuellement aussi la course à pied) se déroule sur un parcours VTT qui peut aussi inclure des routes normales.
- c) En plus des conditions concernant le vélo décrites au §5.2, des spécifications supplémentaires s'appliquent à la partie vélo:
 - i. L'utilisation d'un VTT est obligatoire. Les vélos de cyclo-cross sont interdits;
 - ii. Le diamètre minimum des roues est de 26 pouces (inches) et le maximum est de 29 pouces (inches). La section minimale des pneus est de 1,5 pouce (inch) soit 3,81 cm. Les roues de diamètres différents sont autorisées.
 - iii. Le guidon VTT est obligatoire, les extensions latérales sont autorisées, les prolongateurs sont interdits;
 - iv. Différents profils de pneus (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction de la surface du parcours. Les pneus pourvus de pointes métalliques ou des vis sont interdits, sauf en triathlon/duathlon d'hiver sur neige/glace où il est permis d'utiliser des pointes métalliques ou des vis de moins de 2 mm;
 - v. Les athlètes peuvent pousser ou porter leurs vélos sur le parcours;
 - vi. Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition;
 - vii. Les athlètes doivent avoir leur matériel de réparation et procéder eux-même aux réparations durant l'épreuve.
 - viii. Durant la partie vélo, le numéro de dossard peut être remplacé par une plaque de cadre fixée au guidon si celle-ci est fournie par l'organisation.
- d) Sur le parcours à pied, les chaussures pourvues de "spikes" ne sont pas autorisées.

16. EPREUVES POUR JEUNES

16.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Restrictions pour les jeunes:

- i. Pour les enfants de moins de 12 ans (Iron/Power Kids), les épreuves se font sur le principe "Just 4 Fun". Les distances sont en accord avec les catégories d'âge (et plus courtes que la distance pour Jeunes C). Le résultat ou la compétition ne sont pas une priorité mais bien le plaisir et l'apprentissage. Les Ligues concernées (LBFTD/3VL) communiquent leurs activités et règlements Kids via leur site internet officiel.
- ii. Les jeunes ne peuvent participer à un triathlon/duathlon qu'à partir de l'année où ils atteignent l'âge de 12 ans. Les compétitions officielles de triathlon/duathlon concernent les jeunes à partir de 12 ans (ou l'année de leur 12 ans)
- iii. Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves triathlon/duathlon qu'avec l'accord écrit de leurs parents, tuteurs ou représentants légaux.
- iv. Le nombre d'épreuves maximales (uniquement pour les affiliés 3VL- "Décret Medish Verandwoord Sporten"):
 - M/F 12-13a (Jeunes C): maximum 10 épreuves par an (tri- ou duathlons);
 - M/F 14-15a (Jeunes B): maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons);
 - M/F 16-17a (Jeunes A): maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons).
- v. La participation d'un athlète est confirmée s'il est inclus dans une liste de résultat (même s'il est noté DSQ ou DNF)
- vi. Un athlète qui ne respecte pas les règles ci-dessus sera retiré du classement des circuits/challenges.

16.2. DÉPARTS

- a) Le drafting entre athlètes de départs différents est interdit.
- b) Départs séparés pour garçons et filles.
- c) Départs séparés pour les Jeunes C et Jeunes B.
- d) Les Jeunes A et Juniors partent ensemble pour parcourir une même distance (Sprint drafting)
- e) Les Jeunes A et les Juniors ne peuvent pas partir en même temps que les adultes.
- f) Toutes les épreuves "Jeunes " sont des compétitions avec drafting autorisé. Le drafting entre athlètes de départs différents est interdit.

Des exceptions concernant les points c, d et f peuvent être accordées par les ligues respectives ou Be3.

16.3. NATATION

- a) Combinaisons néoprène:
 - i. Jeunes A & juniors: voir Règlement Sportif § 4.
 - ii. Jeunes B & C: la combinaison néoprène est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 18°C, au-dessus, la combinaison est autorisée.

17. EPREUVES TRIO/DUO

- a) Distances autorisées par catégorie d'âge et discipline:
 - i. Pour toutes les catégories d'âge, l'année de naissance est prise en compte pour les distances autorisées;
 - ii. Pour les distances spécifiées dans les différentes disciplines, un écart de maximum de 10 % est permis. En cas d'écart, une autorisation préalable doit être demandée au CRO;
 - iii. Pour les jeunes (jusque Juniors inclus), la participation comme membre d'un trio/duo est considérée comme une épreuve complète.
 - iv. Pour les jeunes (jusque Juniors inclus), un athlète ne peut effectuer qu'une discipline de l'épreuve.

Age	Natation	Vélo	VTT	Course à pied*
12 ans	750m	20km	10km	5km
13 ans	750m	20km	10km	5km
14 ans	1500m	40km	20km	10km
15 ans	1500m	40km	20km	10km
16 ans	4000m	90km	45km	20km
17 ans	4000m	90km	45km	20km
18 ans	4000m	120km	60km	20km
≥19 ans	4000m	180km	90km	42km

*En duathlon, la première et la seconde course à pied doivent être additionnées pour calculer la distance.

- b) Une épreuve trio/duo constitue une série séparée.
- c) Code de conduite:

- i. Lors de l'enregistrement le jour de l'épreuve, le trio/duo doit se présenter conjointement au secrétariat de la compétition avec les documents nécessaires (licence, carte d'identité). Le cycliste doit se présenter au check-in avant la clôture de l'enregistrement de sa série spécifique, sinon le TO de service peut refuser que le trio/duo prenne le départ par une disqualification automatique de toute l'équipe. ;
- ii. Le passage de relais doit se faire dans l'espace prévu à l'intérieur de la zone de transition et selon la procédure prévue (en se passant un bracelet ou un velcro avec la puce);
- iii. Durant le changement, seule la personne de la discipline suivante peut être présente dans la zone de transition prévue. Par exemple: en triathlon, seul le nageur + le cycliste peuvent être présents dans la zone prévue pour le premier relais; ensuite, lors du second relais, seul le cycliste + le coureur à pied peuvent se trouver dans la zone;
- iv. Une fois dans la zone de transition, le participant doit se tenir prêt à l'endroit prévu (pas d'échauffement avec déplacement autorisé);
- v. Si le cycliste reçoit une carte bleue lors d'une épreuve non-drafting, cela doit être signalé lors du passage de relais et le coureur doit d'abord se présenter en box de pénalité avant de s'élancer sur le parcours à pied;
- vi. Les cyclistes portent clairement le dossard sur le dos et le coureur à pied clairement sur la poitrine;
- vii. Chaque membre d'un trio/duo a le numéro de dossard inscrit sur le dos de la main.
- viii. Lorsqu'un membre d'une équipe est disqualifié, la disqualification s'applique à toute l'équipe.

18. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

18.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Seuls les athlètes titulaires d'une licence "compétition" LBFTD ou 3VL et de nationalité belge peuvent obtenir le titre individuel de champion de Belgique et le prix en argent correspondant.
- b) Seuls les teams ou équipes dont les membres sont titulaires d'une licence LBFTD ou 3 VL sont éligibles au titre de champion de Belgique.
- c) La licence "Jeune" ou "compétition" de la LBFTD/3VL est valide si elle est approuvée par les ligues concernées au plus tard l'avant dernier jour ouvrable avant le Championnat de Belgique. La liste des athlètes qualifiés pour le titre sera ensuite diffusée par Be3 le dernier jour ouvrable avant le championnat (via le site internet de LBFTD/3VL).
- d) Si le format du championnat de Belgique est modifié en raison de circonstances imprévues, le titre de champion de Belgique ne sera pas attribué. Les résultats de la compétition seront cependant bien pris en charge pour le classement des clubs

18.2. PODIUMS

- a) Epreuves individuelles:
 - i. Un titre de champion de Belgique est attribué par sexe pour les catégories ci-dessous:
 - "Overall": Champion(ne) de Belgique;
 - U23 (jusqu'à et y compris 23 ans) – Champion(ne) de Belgique U23;
 - Seniors – Champion de Belgique Senior;
 - Masters par catégorie (A, B, C et D) – Champion de Belgique suivant la catégorie;
 - ii. Les trois meilleurs athlètes par catégorie classés ci-dessus recevront une médaille officielle de Be3.
 - iii. Le vainqueur de la catégorie "Overall" est champion de Belgique et reçoit le maillot officiel Be3 de Champion de Belgique. Lorsque les Jeunes A et les Juniors démarrent ensemble (voir §16.2.d), les vainqueurs des deux catégories reçoivent un maillot officiel de champion de Be3.
 - iv. Le vainqueur du Championnat de Belgique de l'année X peut porter un équipement aux couleurs tricolores belges jusqu'au prochain Championnat de Belgique X+1 de la même discipline. Si cette épreuve n'est pas organisée l'année x+1, il peut porter ce maillot jusqu'au 31/12/X+1.
- b) Epreuves par équipe:
 - i. Par série (hommes/mixte, dames), un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous:
 - Overall;
 - Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes);
 - Masters (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters).
 - ii. Les trois meilleures équipes des podiums ci-dessus recevront une coupe officielle de Be3.
 - iii. Le vainqueur de la catégorie "Overall" est champion(e) de Belgique.
- c) Epreuves relais:

- i. Par série, un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous:
 - Overall;
 - Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes);
 - Masters . (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters)
 - Sur les épreuves pour jeunes: Jeunes C & B, jeunes A et Juniors.
- ii. Les trois meilleures équipes des podiums ci-dessus recevront une coupe officielle de Be3.
- iii. Le vainqueur de la catégorie "Overall" est champion(e) de Belgique.
- d) Les vainqueurs d'une catégorie d'âge sont Champion(e)s de Belgique de cette catégorie.

18.3. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- a) Un aperçu des différentes possibilités de championnats de Belgique se trouvent dans l'annexe H
- b) Au cas où un prix en argent est prévu par l'organisateur, la somme totale peut différer selon le sexes mais pour les mêmes places, le prix doit être le même (le vainqueur Homme reçoit le même prix que le vainqueur Femme)
Pour les championnats de Belgique, les prix donnés doivent être identiques pour les hommes et les femmes

19. EPREUVES ET/WT

19.1. GÉNÉRALITÉS

- a) Toutes les inscriptions des athlètes souhaitant faire partie de la sélection nationale sont faites via Be3.
- b) Les règlements de WT sont d'application.
- c) Le port de l'équipement national conforme au règlement WT est obligatoire pour participer. Cela doit être demandé à temps auprès des ligues respectives.

19.2. TITRES

- a) Seul le vainqueur du Championnat d'Europe ou du Championnat du Monde chez les élites porte le titre de Champion d'Europe ou de Champion du Monde.
- b) Lors des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde des "age groupers" (groupes d'âge), le vainqueur est "Champion d'Europe" ou "Champion du Monde " de son groupe d'âge.

ANNEXES

ANNEXE A: DISTANCE DES ÉPREUVES ET CATÉGORIES D'ÂGE

A.1. GÉNÉRALITÉS

- Pour tous les âges, l'année de naissance s'applique pour déterminer la catégorie à laquelle on appartient.
- Les distances pour les différentes disciplines sont spécifiées dans l'annexe A, un écart maximum de 10% est permis
- D'autres écarts peuvent être autorisés par le CA de Be3 ou des ligues respectives.
- Les dispositions de **WT** s'appliquent aux compétitions internationales (**WT/ET**).

A.2. TABLEAUX

TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C		250 – 300m	5km	1,5-2km	libre
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	Super Sprint Distance	500m	10km	3km	libre
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	Sprint Distance	750m	20km	5km	Libre
18-19 ans	H/D 18	Juniors	Sprint Distance: 750m/20km/5km Standard Distance: 1500m/40km/10km Middle Distance: 1900-3000m/80-90km/20-21km Long Distance: 1000-4000m/100-200km/10-42,2km				Libre
20-23 ans	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39 ans	H/D 24	Seniors					
40-49 ans	H/D 40	Masters A					
50-59 ans	H/D 50	Masters B					
60 +	H/D 60	Masters C					
70+	H/D 70	Masters D					
80+	H/D 80	Masters E					

DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course à pied	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C		1,25km	5km	1,25km	libre
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B		2,5km	10km	2,5km	libre
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	Sprint	5km	20km	2,5km	Libre
18-19 ans	H/D 18	Juniors	Sprint Distance: 5km/20km/2.5km Standard Distance: 10km/40km/5km Long Distance: 20km/80km/10km + variantes				Libre
20-23 ans	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39 ans	H/D 24	Seniors					
40-49 ans	H/D 40	Masters A					
50-59 ans	H/D 50	Masters B					
60 +	H/D 60	Masters C					
70+	H/D 70	Masters D					
80+	H/D 80	Masters E					

CROSS TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Natation	VTT	Course à pied
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C	300m	3km	2km
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	500m	5km	3km
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	500m	10-12km	3-4km
18-19 ans	H/D 18	Juniors	1000-1500m/20-30km/6-10km + variantes		
20-23 ans	H/D U23	Espoirs			
24-39 ans	H/D 24	Seniors			
40-49 ans	H/D 40	Masters A			
50-59 ans	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D 60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 80	Masters E			

CROSS DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Course à pied	VTT	Course à pied
12-13 ans	H/D 12	Jeunes C	1,25km	3km	1,25km
14-15 ans	H/D 14	Jeunes B	2,5km	5km	2,5km
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	3-4km	10-12km	1,5-2km
18-19 ans	H/D 18	Juniors	6-8km/20-25km/3-4km + variantes		
20-23 ans	H/D U23	Espoirs			
24-39 ans	H/D 24	Seniors			
40-49 ans	H/D 40	Masters A			
50-59 ans	H/D 50	Masters B			
60 +	H/D60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 80	Masters E			

AQUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Température de l'eau	Course à pied	Natation	Course à pied
Team Relay	H/D 12		$\geq 22,0^{\circ} C$	1km	250m	1 km
			$< 22,0^{\circ} C$		250m	2 km
12 – 13ans	H/D 12	Jeunes C	$\geq 22,0^{\circ} C$	750m	200m	750m
			$< 22,0^{\circ} C^*$		200m	1,5km
14 – 15ans	H/D 14	Jeunes B	$\geq 22,0^{\circ} C$	1km	250m	1km
			$< 22,0^{\circ} C^*$		250m	2km
16-17 ans	H/D 16	Jeunes A	Standard Distance $\geq 22,0^{\circ} C$	2,5km	1000m	2,5km
			Standard Distance $< 22,0^{\circ} C^*$		1000m	5km
18-19 ans	H/D 18	Juniors	Long Distance $\geq 22,0^{\circ} C$	5km	2000m	5km
20-23 ans	H/D U23	Espoirs				
24-39 ans	H/D 24	Seniors	Long Distance $< 22,0^{\circ} C^*$		2000m	10km
40-49 ans	H/D 40	Masters A				
50-59 ans	H/D 50	Masters B				
60 +	H/D 60	Masters C				
70+	H/D 70	Masters D				
80+	H/D 80	Masters E				

* En aquathlon (courir/nager/courir) l'événement est modifié en (nager/courir) si la température de l'eau est inférieure à 22°C (voir4.3.b)

SWIM RUN (voir annexe K)

Age	Distance	Courir*	Nager*
À partir de 16 ans	Promo	≤10km	≤1km
	Middle	10 - 25km	≤2km
A partir de 18 ans	Long	>25km	>2km

*distances cumulées

ANNEXE B / FORMULAIRE DE RECLAMATION

FORMULAIRE DE RECLAMATION

https://www.triatlon.vlaanderen/wp-content/uploads/Protestformulier_Frans.pdf

ANNEXE C / FORMULAIRE DE LITIGE

FORMULAIRE DE LITIGE

https://www.triatlon.vlaanderen/wp-content/uploads/Geschilformulier_Frans.pdf

ANNEXE D: DÉFINITIONS

Aide:	Toute nourriture, boisson ou matériel autorisé par le règlement sportif.
Aide extérieure:	Toute tentative d'une source non autorisée ou non officielle pour aider un athlète.
Appel:	Une question au tribunal des litiges pour réexaminer la décision (à l'exception du Field of Play) d'un CRO. Un appel contre le dopage doit être adressé directement au CA de Be3 au lieu du tribunal des litiges.
Approbation:	Autorisation d'une ligue d'organiser un événement. Cette approbation signifie que les préparatifs de l'événement ont été inspectés et satisfont au cahier des charges et au règlement. Elle signifie également que les précautions nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité de l'événement.
Aquathlon:	Terme reconnu par le règlement sportif Be3 et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la natation et la course à pied.
Athlètes:	Personnes qui s'inscrivent et participent à une compétition.
Athlète incapable:	Un athlète considéré par le personnel médical comme étant incapable de poursuivre la compétition sans se blesser ou blesser les autres.
Avertissement:	Un avertissement verbal donné par un TO à un athlète pendant l'épreuve et ayant pour but d'alerter l'athlète qu'une infraction est sur le point de se produire et de promouvoir un comportement pro-actif.
Blocking:	Action intentionnelle de freiner ou d'empêcher la progression d'un athlète par un autre athlète en restant au milieu de la route.
Box de pénalité:	Espace séparé près du parcours cycliste ou pédestre pour l'application d'une pénalité de temps en cas d'infraction.
Briefing des athlètes:	Briefing donné aux athlètes avant la compétition. Il se passe souvent avant le départ natation, à proximité du plan d'eau (triathlon) ou à proximité de la ligne de départ de la course à pied (duathlon).
Catégorie open:	Dans la catégorie open, les athlètes peuvent participer à n'importe quelle catégorie d'âge (en fonction de la distance de la course). Un résultat "global" est généré par sexe et par catégorie d'âge, si une épreuve distincte est prévue pour la catégorie en question. Si tel est le cas, il détermine le résultat de cette catégorie.
CE:	Comité exécutif. Organe directeur de la ligue qui est impliqué dans le fonctionnement quotidien de cette ligue.
CLO:	Comité Local d'Organisation.
Comportement indécent:	L'exposition consciente de fesse(s), de la région pubienne ou des organes génitaux. Chez les femmes, l'exposition consciente de mamelon sera ajoutée.

- Contact:** Le contact entre deux athlètes, de n'importe quel côté (devant, derrière, latéralement) et par lequel l'athlète est gêné dans sa progression.
- CRO:** Chief Race Official. Il est responsable de la coordination et de la direction des TO's sur la Compétition. C'est la personne de contact avec l'organisation. Il traite les réclamations lors des compétitions.
- Demandeur:** Un athlète qui dépose une protestation ou un appel (voir plaignant)
- Départ anticipé:** Quand un athlète a déjà dépassé la ligne de départ au moment du départ.
- Départ correct:** Tous les athlètes partent après le signal de départ.
- Départ correct avec départ anticipé de quelques athlètes:**
Presque tous les athlètes partent après le signal mais quelques-uns avant. Le départ est valable mais les athlètes ayant anticipé le départ reçoivent une pénalité dans la 1ere zone de transition.
- Dépassement:** Se produit dès que la partie avant de la roue avant de l'athlète qui dépasse la partie avant de la roue avant de l'athlète dépassé. Un athlète ne peut dépasser que par la gauche.
- Dépasser:** Lorsqu'un athlète entre dans la zone de drafting d'un autre athlète, il dispose de 20 secondes pour le dépasser, par la gauche.
- Descendre avant la ligne d'entrée de la zone de transition:**
Le pied entier de l'athlète doit entrer en contact avec le sol avant la ligne d'entrée de la zone de transition. Si cela ne se produit pas, c'est une infraction au règlement.
- Disqualification:** L'athlète doit quitter la compétition suite à une faute grave ou au non respect des conditions de course. L'athlète concerné ne reçoit ni temps intermédiaire, ni temps final. Il ne lui est attribué aucun prix et il apparaît dans les résultats comme DSQ.
- Drafting:** Il y a drafting dès que, durant la partie vélo, la zone de drafting d'un athlète venant de l'arrière empiète sur la zone de drafting de l'athlète (ou du véhicule) qui le précède.
- Elite:** Athlète atteignant le plus haut niveau au plan national et sélectionné pour les compétitions internationales (CE, CM).
- ET:** European Triathlon, Organe au sein de **WT**, responsable de l'Europe.
- Event Manual:** Un document contenant les conditions de coopération pour les organisations qui souhaitent figurer dans le calendrier officiel d'une des deux ligues. Dans ce manuel, en plus des conditions financières, les conditions qualitatives et logistiques sont incluses.
- Exclusion:** Un athlète exclu ne peut plus participer aux compétitions de Be3 et de **WT/ET**.
- Faux départ:** Lorsqu'un athlète part avant le signal de départ et que les autres athlètes restent derrière la ligne de départ. Le départ n'est pas correct et est annulé. Un second signal (coups de corne répétés) est directement donné pour indiquer le faux départ et arrêter la course. Tous les athlètes doivent retourner derrière la ligne de départ.
- Be3:** Fédération belge de triathlon, duathlon et multisports. Cette fédération est reprise au sein de la Fédération Internationale de Triathlon (**WT**) et s'occupe entre autre des sélections pour les compétitions internationales (CE, CM,...). La fédération est constituée de deux ligues régionales: la Ligue Belge Francophone de Triathlon & Duathlon (LBFTD) et la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga(3VL).

Field of Play (Terrain de jeu):

Les conditions et circonstances de la compétition débutant en principe à partir de l'ouverture du secrétariat de la compétition jusqu'à la proclamation des résultats.

FINA:	Fédération Internationale de Natation. Organe international gérant la natation et affilié au Comité International Olympique.
Finisher:	Athlète qui effectue l'ensemble de la compétition et qui franchit la ligne d'arrivée dans les conditions prévues.
Force majeure:	Situation due à des circonstances climatiques, grève, perturbations industrielles, comportement illégal envers les autorités publiques, barricades, révolte, feu, explosion, tempête, boycott, sanctions, embargo, perturbation significative des transports ou toute autre action qui échappe au contrôle de la victime.
FN:	Fédération nationale, reconnue par WT et à laquelle l'athlète est affilié.
Gêner:	Blocage intentionnel, contact ou mouvement brusque qui gêne un autre athlète.
Groupe:	Deux ou plusieurs athlètes avec des zones de drafting qui se recouvrent. Seulement applicable lors des courses avec drafting.
IAAF:	International Association of Athletics Federations. Organe international gérant l'athlétisme et affilié au Comité International Olympique.
Infraction:	Non-respect d'un point du règlement qui entraîne une sanction.
IPC:	International Paralympic Committee. L'équivalent du Comité International Olympique mais pour les personnes souffrant d'un handicap.

~~**ITU:** International Triathlon Union. Fédération internationale qui gère le triathlon et les sports multidisciplinaires qu'elle reconnaît. Cette fédération est une asbl dépendant de la juridiction canadienne (Vancouver) et affiliée au Comité International Olympique.~~

LBFTD:	Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon.
Leg:	Un "leg" correspond, dans un "Relay", à l'ensemble du parcours complet effectué par un athlète.
Licence:	Un participant est ainsi affilié et déclare être d'accord avec le règlement sportif de Be3. Il existe 4 types de licences: licence de compétition, licence jeunes, licence administrative et licence d'un jour.
Licence à la journée:	Licence qui permet de participer à une compétition uniquement le jour de celle-ci. Les athlètes licenciés d'un jour se déclarent d'accord avec le règlement sportif Be3.
Licence sportive:	Licence qui permet de participer aux compétitions du 1er octobre de l'année X-1 jusqu'au 31 décembre de l'année X. La 3 VL parle d'une "wedstrijdlicentie" (adultes) ou d'une "jeugdlicentie" (Jeunes). A la LBFTD, il s'agit d'une licence internationale (adultes) ou d'une licence jeunes.

Lieu de rassemblement:

Toute la zone de compétition et zone d'échauffement, emplacements pour les athlètes/officiels, annonceurs, presse et zone médias, zone expos, zones adjacentes, zone publique, zone VIP, zone de transition, zone d'arrivée et toutes les autres sous contrôle du CLO.

Ligne d'entrée:	Une ligne marquée à l'entrée de la zone de transition où les athlètes doivent descendre complètement de leur vélo avant de la passer et de marcher jusqu'à la zone de transition pour préparer la course à pied. La ligne d'entrée s'étend sur la largeur de l'entrée de la zone de transition et est généralement peinte en rouge. Un TO y est présent.
Ligne de sortie:	Une ligne marquée à la sortie de la zone de transition en direction du parcours vélo à partir de laquelle les athlètes peuvent monter sur leur vélo et démarrer. La ligne de sortie traverse la largeur de la sortie de la zone de transition et est généralement peinte en vert. Un TO y est présent.

Monter après la ligne de sortie:

Le pied entier de l'athlète doit entrer en contact avec le sol après la ligne de sortie. Si cela n'est pas le cas, ceci est considéré comme une violation du règlement.

- Multisport:** Toutes les disciplines reconnues par Be3 et qui ne sont pas reconnues comme triathlon, y compris l'aquathlon, le duathlon, le cross triathlon et le cross duathlon.
- Officiel:** Employé officiel de l'organisation: signaleur, assistant médical,....
- Overall:** Un résultat "Overall" est un résultat qui reprend toutes les catégories sur base d'une performance.
- Plaignant:** Personne ou autorité qui dépose une plainte (protestation ou appel).
- Parcours:** Une ligne de progression vers l'avant du début à la fin, clairement identifiée et mesurée selon les spécifications prescrites.

Parcours de course à pied:

La partie de la compétition où les athlètes courent. Dans les triathlons et aquathlons, le parcours commence à la sortie de la seconde zone de transition et se termine à l'arrivée. En (cross)duathlon, Le premier parcours débute au départ jusqu'à la première zone de transition, le deuxième parcours commence à la sortie de la seconde zone de transition jusqu'à l'arrivée. En aquathlon, le premier parcours va du départ au début de la natation, le deuxième parcours, de la fin de la natation à l'arrivée.

Parcours de natation: Partie de la compétition durant laquelle les athlètes nagent. En Triathlon et "zwemlopen", le parcours natation débute au départ de l'épreuve et se termine à la fin du parcours natation/entrée de la 1ere zone de transition. Lors de l'aquathlon, le parcours natation débute à la sortie de la 1ere zone de transition (après la 1ere course à pied).

Parcours vélo: Parcours de la compétition où les athlètes roulent à vélo. Le parcours vélo débute à la ligne de montée sur le vélo (zone de transition 1) et se termine à la ligne de descente du vélo (zone de transition 2).

Pénalité en temps: Sanction imposée à un athlète qui viole une règle.

Ramper: Action de l'athlète consistant à avoir au moins 3 membres en contact avec le sol pour pouvoir continuer sa progression vers l'avant.

Réclamation: Une plainte officielle concernant le comportement d'un autre athlète, d'un TO ou des conditions de course.

Règlement sportif: Les règlements nationaux qui s'appliquent à toutes les compétitions sur le territoire belge et qui relèvent des deux ligues régionales et de Be3. Ces règlements sont basés sur les règles de compétitions internationales de **WT** et contrôlent le fair-play et la sécurité lors des compétitions.

Résultats: Les positions finales enregistrées de tous les athlètes après avoir statué sur toutes les infractions, protestations et appels.

Sanction: C'est la conséquence pour un athlète infligée par un TO en raison d'une violation (volontaire ou non) du règlement. Cette sanction peut être une pénalité en temps, une disqualification ou une suspension ou une exclusion.

Smart Helmet: Casque de vélo avec une puce intégrée/ordinateur donnant certaines informations utiles sur l'épreuve (audio et/ou visuel) pouvant être transmises à l'athlète.

Sportivité: Le comportement de l'athlète durant la compétition. Sous le synonyme de "fair-play", l'esprit sportif signifie avant tout un comportement juste, rationnel et poli. Un comportement anti-sportif équivaut à un acte injurieux, contraire à l'éthique ou malhonnête, à un acte violent, à une conduite délibérée, à un langage inapproprié, à un comportement de harcèlement ou à une violation incessante des règlements.

Suspension:	Un athlète suspendu ne peut pas participer à une compétition relevant des deux ligues ou de WT pour une certaine période.
Swimrun:	Un sport dans lequel les participants nagent et courent à plusieurs reprises. En formant un team de 2 personnes (H-H, H-D,D-D). Les distances cumulées peuvent varier (voir annexe A)
TO:	Technical Official. Un arbitre qui s'assure que le règlement sportif est respecté durant la compétition. Cet officiel a suivi une formation nationale et est officiellement reconnu par Be3.
Torse:	Partie du corps sans la tête, les bras et les jambes.
Triathlon:	Sport où l'on enchaîne successivement la natation, le cyclisme sur route et la course à pied sur route. Les distances peuvent varier (voir annexe A) et le sport peut être pratiqué individuellement ou en équipe (triathlon par équipe, triathlon relais). Voir aussi définition "Multisport".
T 1:	Zone de transition 1.
T 2:	Zone de transition 2.
Tribunal des litiges:	Le tribunal des litiges traite les recours contre une décision du CRO mais principalement tous les litiges au sein de la fédération.
Tronc:	Partie du corps de la base du cou à la base du sternum.
UCI:	Union Cycliste internationale. Organe international gérant le vélo et affilié au CIO.
3VL:	Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga. Pendant néerlandophone de la LBFTD.
WADA:	World Anti-Doping Agency. Organe international de lutte contre le dopage.
WT :	World Triathlon. Fédération internationale qui gère le triathlon et les sports multidisciplinaires qu'elle reconnaît. Cette fédération est une asbl dépendant de la juridiction canadienne (Vancouver) et affiliée au Comité International Olympique.
Zone d'arrivée:	Zone délimitée se trouvant devant la ligne d'arrivée.
Zone de drafting moto:	Rectangle de 15 m sur 3 m entourant la moto. Le centre avant de la roue avant de la moto est le centre de la face avant du rectangle.
Zone de drafting véhicule:	Rectangle de 35 m sur 5 m qui entoure un véhicule. Le centre de l'avant du véhicule constitue le centre de la face avant du rectangle.
Zone de drafting vélo:	Zone formant un rectangle de 10 (12) m sur 3 m entourant chaque athlète. Le centre de l'avant de la roue avant du vélo de l'athlète détermine la face avant du rectangle.
Zone de pre-relay:	Zone d'attente avant l'admission de l'athlète dans la zone de relais.
Zone de relais:	Zone dans laquelle le relais a lieu entre deux membres d'une équipe.
Zone de transition:	Zone aux limites définies ne faisant pas partie des différents parcours et dans laquelle un espace est réservé à chaque athlète pour le stockage de matériel individuel.

ANNEXE E: INFRACTIONS ET SANCTIONS.

Cette liste d'infractions et de sanctions n'est pas limitative.

Généralités:

Infraction	Sanction
1. Utilisation d'un langage ou d'un comportement inapproprié à l'égard d'un TO.	- DSQ et le CRO fait un rapport au tribunal des litiges en vue d'une éventuelle suspension.
2. Comportement anti-sportif.	- DSQ et le CRO fait un rapport au tribunal des litiges en vue d'une éventuelle suspension.
3. Contact anti-sportif. Un contact entre athlètes ne signifie pas automatiquement qu'une infraction se produit. Lorsque plusieurs athlètes se déplacent dans un espace limité, le contact est possible. Si ce contact est accidentel, il n'y a pas de violation	- Involontaire: avertissement verbal. - Volontaire: DSQ
4. Recevoir de l'aide de quelqu'un d'autre qu'un TO ou de l'organisation.	- Involontaire: avertissement verbal. - Volontaire: DSQ
5. Refuser de suivre les instructions d'un TO.	- Première infraction: DSQ - Seconde infraction: le CRO fait un rapport au tribunal des litiges en vue d'une éventuelle suspension.
6. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité mais ne pas revenir à l'endroit initial	- si un avantage volontaire a été obtenu: pénalité en temps de 1 minute.
7. Ne pas utiliser le dossard de l'organisation de la manière prescrite.	- Involontaire: avertissement et remise en conformité - Volontaire: DSQ
8. Laisser du matériel ou des objets personnels sur le parcours. Les déchets doivent être déposés dans des sacs ou aux endroits prévus à cet effet.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
9. Porter ou utiliser des objets pouvant être dangereux pour soi-même ou les autres	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
10. Utiliser du matériel non autorisé pour en tirer un avantage ou pouvant nuire aux autres.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
11. Infraction au code de la route	- Involontaire: avertissement et correction - Volontaire: DSQ
12. Fraude en s'inscrivant sous un autre nom, adresse, sexe et âge que sur la carte d'identité, en falsifiant une déclaration ou en fournissant de fausses informations	- DSQ et informer la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
13. Participer sans sélection (compétition internationale)	- DSQ et informer le CA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
14. Infractions répétées au règlement sportif.	- DSQ et informer le CA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
15. Infraction liée au dopage.	- Sanction selon les règlements WADA.
16. Comportement anti-sportif, dangereux ou violent.	- DSQ
17. Participation torse nu.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
18. Nudité ou comportement indécent.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
19. Non suivi du parcours prévu.	- Avertissement et retour au point initial Si ce n'est pas possible: DSQ
20. Participer avec du matériel illégal ou non autorisé	Avertissement et correction. - Si non: DSQ

20. Ne pas se présenter au check-in dans le temps imparti.	- L'athlète ou le team ne peut prendre le départ et est classé comme DNS.
22. Ne pas avertir un TO que l'on quitte la compétition durant celle-ci.	- Suspension.
23. Diffuser de la propogande politique, religieuse, sexiste ou raciste.	- DSQ
24. Gêner, agresser ou un autre athlète.	- Involontaire: avertissement. - Volontaire: DSQ
25. Porter le dossard durant la natation.	Pénalité en temps en T1.
26. Accepter ou donner une aide matérielle entre athlètes (vélo, cadre de vélo, casque, etc,...) avec pour résultat que l'un des deux ne pourra continuer la compétition.	- DSQ pour les deux athlètes.
27. Utiliser n'importe quel type de véhicule pour en tirer un avantage (excepté drafting).	- DSQ
28. Ne pas s'arrêter dans le premier box de pénalité rencontré lorsque c'est obligatoire.	- DSQ
29. Echauffement ou reconnaissance du parcours pendant le déroulement d'une compétition.	Avertissement et quitter immédiatement le parcours. Si non: DSQ
30. Participer à une compétition en étant sous le coup d'une suspension.	DSQ et informer le CA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
31. Absence délibérée lors d'un contrôle sur la fraude mécanique.	DSQ et informer le CA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
32. Utiliser un système pour faire avancer le vélo autrement que par la force humaine.	DSQ et informer le CA de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
33. Utiliser un appareil qui affecte la concentration de l'athlète durant l'épreuve.	Avertissement et correction. Si non: DSQ
34. Relais (équipes, trio, duo) en dehors de l'espace de relais prévu.	Avertissement et correction. Si non: DSQ
35. Entraide physique entre co-équipiers durant l'épreuve.	Avertissement et correction. Si non: DSQ team.
36. Athlètes qui s'aident physiquement durant l'épreuve.	DSQ de chaque athlète concerné.

Départ:

37. Démarrer avant le signal de départ officiel.	Sprint ou distance inférieure: 10 sec. en T1 Standard distance: 15 sec en T1 Middle distance: 30 sec. en T1 Long afstand: 1min. en T1
38. Démarrer dans une vague antérieure à celle prévue.	DSQ

Natation.

39. Porter un équipement couvrant les bras sous les coudes ou les jambes sous les genoux quand la combinaison néoprène est interdite.	-Avant le départ: 1 min. de pénalité en T1 - Après le départ: DSQ
40. Ne pas porter le bonnet de bain officiel	DSQ
41. Gêner volontairement un autre athlète	DSQ

Zone de transition.

42. Placer son vélo en dehors de l'emplacement prévu ou bloquer un athlète dans sa progression.	Avertissement et correction. Si non: DSQ
43. Monter sur le vélo avant d'avoir franchi la ligne de montée.	Avertissement et correction. Epreuves T ³ : pénalité en Penalty box.
44. Descendre du vélo après la ligne de descente.	Avertissement et correction. Epreuves T ³ : pénalité en Penalty box.
45. Rouler dans la zone de transition.	Avertissement.
46. Placer ou laisser du matériel personnel à l'extérieur de l'espace fourni.	Avertissement et correction. Epreuves T ³ : pénalité en Penalty box.
47. Placer un repère dans la zone de transition.	Avertissement et correction. Si non, un TO enlèvera le repère.

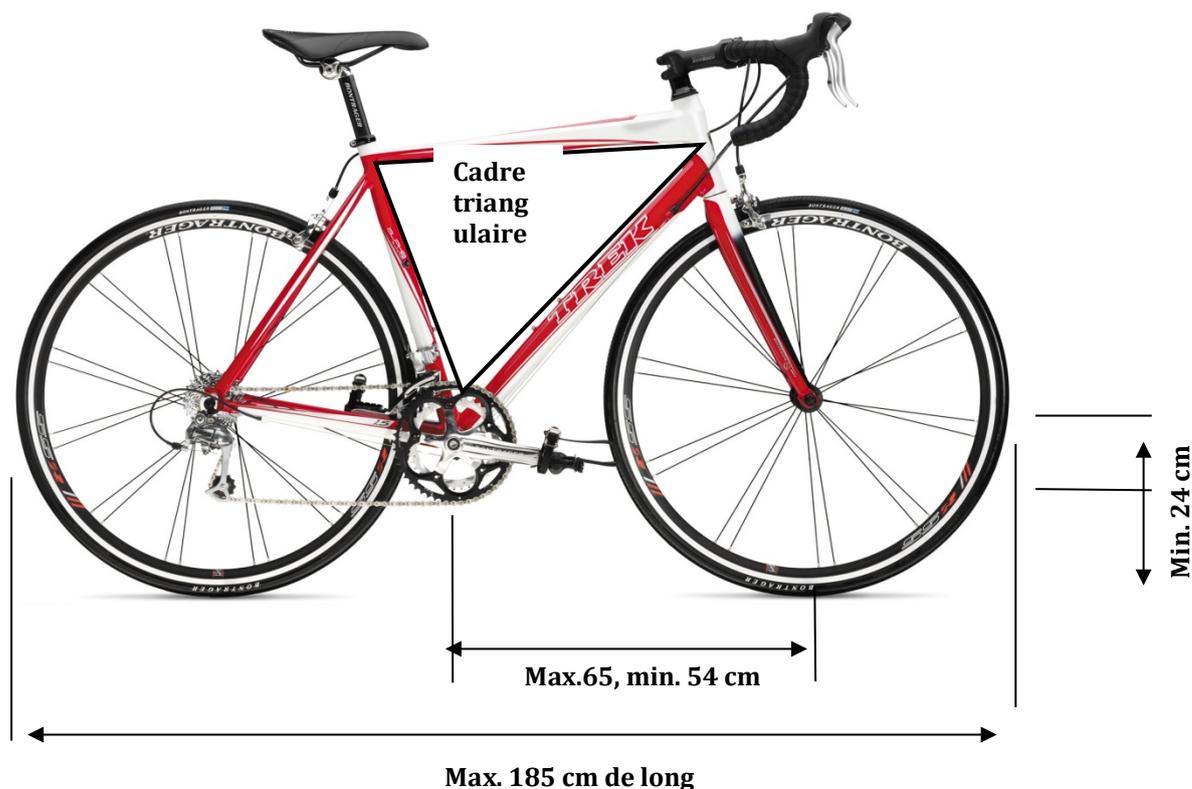
Parcours vélo.

48. Se déplacer sans vélo durant la partie vélo (de son emplacement en T1 jusqu'à son emplacement en T2)	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
49. Drafter sur une épreuve Sprint non-drafting.	- 1ere infraction: 1 min penalty box - 2eme infraction: DSQ
50. Drafter sur une épreuve Standard Distance non-drafting.	- 1ere infraction: 2 min penalty box - 2eme infraction: DSQ
51. Drafter sur une épreuve Middle ou Long Distance non-drafting.	- 1ere et 2 eme infraction: 5 min penalty box - 3eme infraction: DSQ
52. Casque non fixé ou non correctement fixé lors de la reconnaissance du parcours ou en se rendant au départ.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
53. Enlever le casque sur le parcours vélo, même à l'arrêt.	- Avertissement et correction. - Si non: DSQ
54. Ne pas porter de casque lors de la reconnaissance du parcours ou en se rendant au départ.	DSQ
55. Drafting derrière un véhicule ou une moto	Avertissement et correction. Si non: pénalité en Penalty box
56. Participer avec un vélo différent de celui qui a été présenté au check-in.	DSQ
57. Blocking	Sprint non-drafting: 10 sec en penalty-box Standard Distance non-drafting: 15 sec en penalty-box Middle-Distance: 30 sec en penalty-box Long Distance non-drafting: 1min en penalty-box
58. Comportement dangereux durant le parcours vélo	DSQ

Course à pied.

59. Courir avec son casque vélo	Avertissement et correction. Si non: DSQ
60. Ramper durant la course à pied	DSQ
61. Utiliser des supports fixes (nadars, poteaux, arbres,...) pour faciliter la prise de virage.	Avertissement. Epreuves T3: pénalité en Penalty-box
63. Accompagnement ou ravitaillement personnel durant la course à pied.	Avertissement et correction. Si non: DSQ

ANNEXE F: DIMENSIONS DU VELO.



ANNEXE G: CASQUES DE VÉLO

Pour mettre fin à la prolifération et pour une uniformité, l'Europe a établi les normes suivantes pour la sécurité des casques.

- EN 1078 = test de qualité du produit (dans ce cas le casque de vélo)
- CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits conformes à la norme CE minimale.

Donc, ces repères sont mentionnés sur tous les casques testés en Europe (depuis 1996).

Contrôle du casque lors du check-in:

Comment ajuster et attacher un casque afin de garantir une sécurité maximale?

Le casque de vélo ne peut éviter une chute ou un accident mais il offre une protection efficace. Pour être pleinement efficace, un casque doit répondre à certaines exigences et doit être porté correctement.

- Le casque doit reposer correctement sur la tête et s'y positionner correctement.
- Les sangles de fixation avant et arrière doivent former un Y serré autour de l'oreille.
- Les sangles de fixation doivent rester en place lorsque la jugulaire est attachée.
- Un doigt doit pouvoir passer entre la jugulaire et le menton.



ANNEXE H: CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

H.1 GENERALITES

- TRIATHLON sprint distance
- TRIATHLON standard distance
- TRIATHLON middle distance
- TRIATHLON long distance
- TRIATHLON jeunes
- TRIATHLON interclub
- TRIATHLON interclub jeunes
- TRIATHLON Team Relay
- TRIATHLON mixed relay (adultes)
- TRIATHLON mixed relay (jeunes)
- CROSS TRIATHLON
- DUATHLON sprint distance
- DUATHLON standard distance
- DUATHLON long distance
- DUATHLON jeunes
- DUATHLON interclub
- DUATHLON interclub jeunes
- CROSS DUATHLON
- CROSS DUATHLON jeunes
- AQUATHLON (12+)
- PARATRIATHLON
- SWIM RUN

H.2: TABLE DES POINTS

TABEL 1: POINTS ATHLETES	
Place	Points
1	1000
2	950
3	910
4	875
5	845
6	820
7	800
8	785
9	775
10	770
11	767
12	764
13	761
14	758
15	755
16	753
17	751
18	749
19	747
20	745
21	743
22	741
23	739
24	737
25	735
26	733
27	731
28	729
29	727
30	...
TABEL 2: POINTS CLUBS	
Place	Points
1	50
2	45
3	41
4	38
5	36
6	35
7	34
8	33
9	32
10	31
11	30
12	29
13	28
14	27
15	26
16	25
17	24
18	23
19	22
20	21
21	20
22	19

23	18
24	17
25	16
26	15
27	14
28	13
29	12
30	...

ANNEXE I: RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION T³ SERIES

I.1. TEAM TRIATHLON SERIES



I.1.1 GENERALITES

- a) Team Triathlon Series (T³ Series) est une compétition nationale par équipe dont Triathlon Vlaanderen est l'administrateur.
- b) Il y a une division 1 avec maximum 16 teams.
- c) Il y a une division 2 avec maximum 25 teams.
- d) Il y a une division féminine avec maximum 25 teams

I.1.2. CONDITIONS POUR LES ÉQUIPES

I.1.2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES

- a) Les clubs peuvent inscrire des équipes dans différentes divisions. L'inscription n'est officielle qu'après réception des frais de participation. **Cela doit être réglé avant le 15 mars de l'année en cours.**
 - a) Les athlètes qui font partie d'une équipe T3 doivent être membres du même club.
 - b) Tous les athlètes participants à la T3 Séries en 1ere division doivent avoir une licence de compétition auprès de la LBFTD ou 3VL, valable 7 jours avant la première épreuve T3.
 - c) Par année, un athlète ne peut participer aux épreuves T³ Series que pour un seul club.
 - d) Un athlète qui a pris part à une épreuve dans une division ne peut pas participer à une division inférieure la même année.
 - e) L'âge minimum pour participer à la T3 Series est de **14 12** ans. Les catégories d'âge par type d'épreuve de l'annexe A du règlement sportif Be3 doivent être respectées. Les clubs souhaitant participer à la T3 Series doivent faire connaître leur demande à Be3 au plus tard le 1er février de l'année X concernée.
 - f) Les équipes inscrites envoient le contrat d'équipe soussigné à Be3 au plus tard le 1er février.
 - g) Une équipe qui a signé le contrat d'équipe est tenue de payer les frais d'inscription pour la compétition au plus tard le 1er mars de l'année X concernée, quel que soit le nombre d'athlètes ayant pris le départ dans les épreuves de la T³ Series concernées.
 - h) Les équipes qui n'ont pas respecté leurs obligations financières de l'année précédente et/ou en cours dans leurs ligues respectives sont exclues de la compétition jusqu'à ce que ces obligations soient remplies.
 - i) Les frais d'inscription des équipes seront transférées à Be3 au plus tard le 1er mars de l'année X concernée.
 - j) L'équipe nomme un capitaine d'équipe ainsi qu'un capitaine de réserve. Les tâches du capitaine comprennent entre autres:
 - i. Compléter la procédure d'inscription de l'équipe à toutes les compétitions T3;
 - ii. Etre disponible en cas de protestation après l'épreuve.
 - k) Reconnaissance/promotion: tous les membres de l'équipe possèdent:
 - i. Tenue de compétition uniforme: le design, la disposition et les couleurs sont les mêmes. Les sponsors peuvent différer. Seul le champion de Belgique en titre dans la catégorie concernée peut porter un équipement avec les couleurs tricolores belges tant que le design et l'agencement sont les mêmes que ceux de l'équipe (voir aussi §18.2. iv).
 - ii. Les athlètes doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée.
 - l) Le nom de l'équipe se compose de l'abréviation officielle du nom du club, éventuellement suivi d'un nom (ce peut être un sponsor). Le nom est approuvé par le comité exécutif de 3VL.
 - m) Une équipe T3 peut être composée d'athlètes différents par épreuves mais leur nombre au départ est limité:
 - i. Epreuve individuelle: de 4 à 6 athlètes maximum. Les résultats des 4 meilleurs hommes et des 3 meilleures dames comptent pour le classement;
 - ii. Lors d'un triathlon par équipe, celles-ci sont composées comme indiqué au § 13.1 du règlement sportif de Be3;
 - iii. Lors d'un triathlon Relais, une équipe se compose de 3 athlètes tels que repris au § 13.2 du règlement sportif de Be3.

Si l'organisation le permet, les teams peuvent inscrire 2 équipes. Seule la 1ere équipe à l'arrivée obtient des points pour le classement par équipe, le résultat de la seconde équipe n'affecte pas ce classement.

I.1.2.2. PREMIÈRE DIVISION

- a) Chaque club LBFTD ou 3VL peut envoyer au maximum une équipe T3 par division dames et division hommes.
- b) Team "All Star": la commission sport de haut niveau attribue des "wild cards" aux meilleurs athlètes dont le club ne participe pas aux T³ Series. Les athlètes doivent avoir une licence de course LBFTD ou 3VL valide et participent avec leur équipement de club.
- c) Reconnaissance/promotion:
 - i. Les boxes des athlètes doivent être identiques (couleur, logos) pour chaque membre du team. Le nom et le numéro de dossard peuvent apparaître. Ce box doit être en plastique et répondre aux dimensions maximales suivantes: L 45 x Lg 35 x P 25 cm.
 - ii. Bonnets de bain personnalisés: identiques (couleur, logo's) pour chaque membre de l'équipe.

I.1.2.3. DEUXIÈME DIVISION

- a) Chaque club LBFTD et 3 VL peut envoyer maximum une équipe en 2eme division. Ensuite les places restantes peuvent être complétées avec une deuxième équipe sur base du ranking final de division 2 de l'année précédente.
- b) Lorsque deux équipes du même club participent, les athlètes (nombre illimité) de la deuxième équipe doivent être annoncés à Be3 avant le début de la compétition. Après cela, il n'y a plus de changement possible pour cette équipe.

I.1.3. PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES

- a) Les inscriptions à une compétition T3 Series se déroulent en 2 phases:
 - i. Le capitaine de l'équipe enregistre auprès de Be3 les membres de l'équipe de départ au plus tard 48 h avant l'épreuve, avec 2 athlètes de réserve.
 - ii. Le jour de l'épreuve, le capitaine se présente au secrétariat de la course au moins deux heures avant le départ avec la liste de départ définitive, liste qui est vérifiée par le responsable T3 Official. Le capitaine reçoit les tattoos/dossards et les puces de chronométrage pour chaque athlète de l'équipe. Pour la 1ere division, 4 tattoos par athlète sont prévues, elles doivent être clairement visibles sur chaque bras et chaque jambe. Si l'équipement de compétition l'empêche, les tattoos peuvent également être placés sur les mollets (vue de côté, comme pour les bras).
- b) Lors du check-in en zone de transition (T1), l'officiel de service prend une photo du team et des tenues de compétition (devant- derrière).

I.1.4. BRIEFING

- a) Il y a deux types de briefing:
 - I. Un briefing écrit sera envoyé, après approbation du CRO, à tous les capitaines d'équipe et à Be3 7 jours avant la date de l'épreuve, avec toutes les questions pratiques telles que le programme de la journée, les zones de transition et les parcours.
 - II. Un briefing de course le jour de l'épreuve a lieu 2,30 heures avant le départ de la première épreuve (l'heure et l'endroit seront indiqués dans le briefing écrit). Il consiste dans un bref rappel des informations importantes (parcours, conditions climatiques, dernières adaptations)

Un briefing de course digital sera organisé dans la semaine qui précède l'épreuve.

 - i. Le capitaine de chaque équipe féminine et masculine doit être présent à ce briefing, cela peut être le même pour les deux équipes.
 - ii. Il est de la responsabilité du capitaine de l'équipe de bien informer les athlètes avant le départ.

I.1.5. REGLEMENT SPECIFIQUE 1ERE DIVISION HOMMES/DAMES

Dans le but de créer des opportunités d'apprentissage en fonction des courses WT, les changements de règles suivants seront appliqués aux courses de la première division hommes / femmes:

- a. Utilisation de la combinaison: interdite au-dessus de 20 ° C

b. L'utilisation de clips est autorisée. Attention, ceux-ci ne doivent pas dépasser les leviers de frein (voir

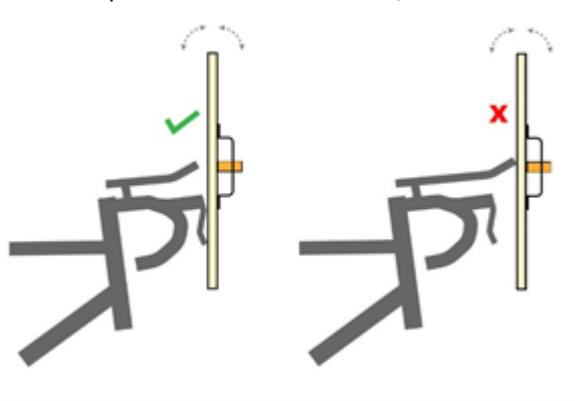


figure).

Si la série T³ fait partie d'un championnat belge ou d'une série de compétitions ouvertes, les mêmes règles générales s'appliqueront à tous, ce qui signifie que les règles ci-dessus seront annulées.

I.1.6. CALCUL DES POINTS APRÈS L'ÉPREUVE - TEAMRANKING

- a) Epreuve individuelle:
 - i. Sur base des résultats de la compétition, les 4 meilleurs hommes et les 3 meilleures dames sont pris en compte.
 - ii. Les équipes sont classées sur base de la somme des meilleures positions finales selon un score du plus bas au plus haut.
 - iii. Sur base de ce classement par équipes, des points sont accordés pour le classement intermédiaire. Ce système de points se trouve dans l'annexe I.3.
 - iv. Si un team ne comprend pas le nombre minimum d'athlètes au départ d'une épreuve individuelle, les autres athlètes peuvent prendre le départ mais le team recevra la dernière place du classement du jour.
 - v. Si un team ne comprend pas le nombre minimum d'athlètes à l'arrivée d'une épreuve individuelle (voir H.2.), le team recevra la dernière place du classement du jour.
 - vi. S'il y a plusieurs teams à la dernière place du classement du jour à cause de trop peu d'athlètes au départ ou à l'arrivée, ils reçoivent tous la même place et le même nombre de points au ranking.
- b) Epreuve par équipe et Relais:
 - i. Sur base des résultats de l'épreuve, les teams reçoivent un score repris dans l'annexe I.3.
 - ii. Les équipes qui ne terminent pas l'épreuve (DNF), sont disqualifiées (DSQ) ou qui ne prennent pas le départ (DNS) reçoivent le score du dernier team du classement du jour.
 - iii. S'il y a plusieurs teams à la dernière place du classement du jour, ils reçoivent le même classement. Les teams avec la mention DNF une place avant les teams avec la mention DSQ, les teams avec la mention DSQ une place avant les teams avec la mention DNS.
- c) En cas d'ex-aequo, c'est le classement de l'athlète le mieux classé du jour qui entre en compte.
- d) Jusqu'à 5 jours après la course, les résultats de la journée peuvent être ré-examinés et modifiés par le CRO de la course concernée.
- e) Pour le classement final, tous les points sont additionnés par team et par épreuve. Le team qui a le plus de points gagne le classement final. En cas d'ex-aequo, le résultat de l'épreuve en équipes est déterminant en première instance et en seconde instance, celui de l'épreuve "Relais".

I.1.7. SANCTIONS

- a) Lorsqu'une équipe ne se présente pas avec une tenue de compétition conforme, elle reçoit 2 points de pénalité au classement par équipes. A chaque répétition de cette infraction, le nombre de points de pénalité est doublé.
- b) Si un athlète ne respecte pas le règlement, le TO peut lui donner un avertissement verbal, une pénalité ou une disqualification.
- c) Pour les infractions suivantes, un team peut recevoir 2 points de pénalité pour l'épreuve du jour.
 - i. Le capitaine de l'équipe se présente en retard à l'enregistrement;
 - ii. Le capitaine de l'équipe est absent au briefing oral (Div 1);
 - iii. Un ou plusieurs athlètes se présentent en retard au check-in;
 - iv. Un ou plusieurs athlètes ne satisfont pas aux prescriptions vestimentaires;
 - v. Un ou plusieurs athlètes n'ont pas de bonnet de bain et/ou de boxes (Div 1)
 - vi. Les noms des athlètes participants n'ont pas été transmis à temps sur la **plate-forme d'inscription** (voir H.3.a.i).

A chaque répétition de ces fautes sur des épreuves ultérieures, les points de pénalité sont doublés.

- d) En cas de pénalité, l'athlète doit s'arrêter au box de pénalité (sur le parcours course à pied). Les numéros de dossard des athlètes concernés sont affichés sur un tableau. Toutes les informations concernant la procédure à suivre en cas de pénalité sont disponibles au § 3.5.c (épreuve individuelle) et 13.1.14 (épreuve par équipe et relais)
- e) En cas de réclamation, celle-ci peut être déposée par l'athlète ou le capitaine de l'équipe. Procédure décrite dans les § 9 et §10.
- f) Pénalité en temps durant la course à pied (seulement sur les épreuves T3- Div.1)=> voir annexe T³ Series
- i. Le n° de dossard de l'athlète pénalisé est publié sur le tableau dans le box de pénalité.
 - ii. L'athlète pénalisé s'arrêtera dans le box de pénalité et présentera son n° de dossard au TO.
 - iii. La pénalité en temps débute lorsqu'il remplit les conditions reprises ci-dessus et se termine lorsque l'officiel dit "go". Lors d'interruption ou de mauvaise application de la pénalité en temps, la pénalité est interrompue jusqu'à ce que l'athlète remplisse à nouveau les conditions.
 - iv. Le n° de dossard de l'athlète pénalisé sera supprimé du tableau lorsque l'athlète aura effectué correctement sa pénalité.
 - v. L'athlète pénalisé peut effectuer sa pénalité lors de n'importe quel tour de sa course à pied.
 - vi. Pour les épreuves "Relay", la pénalité en temps peut-être effectuée par n'importe quel membre du team n'ayant pas encore accompli son parcours complet.
 - vii Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau de la PB avant que l'athlète n'ait effectué la la moitié de la course à pied. Les pénalités en temps publiées après cette période ne sont pas valables.
- g) Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau avant que l'athlète n'atteigne la Penalty Box de la manière suivante:
- En cas d'un seul tour à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans ce tour;
 - En cas de 2 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 1er tour;
 - En cas de 3 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2 eme tour;
 - En cas de 4 tours à pied, , jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2 eme tour;
 - En cas de 5 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 3 eme tour;
 - Etc.....
- h) Pour les épreuves "Relay", les pénalités en temps doivent être publiées avant que le dernier athlète du team soit dans la première moitié de sa course à pied. Les pénalités en temps publiées ultérieurement ne sont pas valables.
- i) Pour les infractions qui surviennent à partir de la seconde moitié du parcours à pied, la pénalité en temps est effectuée sur place.

	T³ Series Div. 1 (DRAFTING)
START	PENALITE EN TEMPS en T1
SWIM	PENALITE EN TEMPS en Run PB
T1	RUN PB
BIKE	RUN PB
T2	RUN PB
RUN	RUN PB

ANNEXE J: VELOS NON TRADITIONNELS OU PARTICULIERS

http://www.competitions.com/uploads/docs/World_Triathlon_Sport_Nontraditional_unusual_bikes_approved_to_be_used_in_World_Triathlon_raft_illegal_competitions_201909092.pdf

ANNEXE K: SWIMRUN

ANNEXE L: LBFTD

J.1. CHAMPIONNATS FRANCOPHONES

- a) Les différents circuits LBFTD font chacun l'objet d'un règlement spécifique.
- b) Les statuts et le règlement d'ordre intérieur (ROI) sont d'application sur toutes les épreuves.
- c) Le cahier des charges des organisateurs est repris dans le ROI.
- d) Il n'y a pas de limitation au nombre de courses que les jeunes peuvent effectuer sur l'ensemble de l'année.
- e) Un jeune ne peut participer à 2 épreuves le même jour sauf si une des deux épreuves est un relais.